

> SERVICES PUBLICS

# Faites les bons comptes!

La politique néolibérale d'austérité menée par le gouvernement Michel représente une menace directe pour les services publics: payer plus pour moins de services. Ces services publics constituent pourtant une partie du pouvoir d'achat de tous les citoyens.



© Istockphoto.com

Pages **8 & 9**

**EXPO**

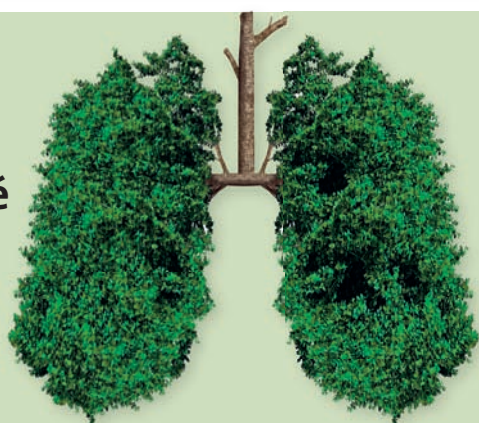
Migrations:  
Oranges  
amères

Page 3

**CLIMAT**

Votre santé  
en dépend  
aussi!

Page 4



**COP 22**

Le temps  
de passer  
à l'action

Page 5

**PENSIONS**

Une  
réforme  
dangereuse

Page 6

NAMUR

AFICo PRÉSENTE

# EXPOSITION BLACK PANTHER LIVES MATTER

du 6 au 9 décembre 2016  
de 9h à 12h et de 13h à 16h

au Mundo-n  
rue Nanon 98  
5002 Saint-Servais

1968

2016

**Vernissage**  
5 décembre 2016

17h30 : accueil  
18h00 : projection-débat du documentaire de W. KLEIN  
« Elridge Cleaver, Black Panther »

Membre du mouvement  
**CEPAG**

avec le soutien de :  
**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
Wallonie

AFICo asbl présente

# LE GRAND RETOURNEMENT

un film de Gérard MORDILLAT

01 décembre 2016, à 18h30

La projection sera suivie d'un débat sur le thème :  
**Pour éviter les dérives, faut-il nationaliser le système bancaire ?**  
en présence de  
**Didier PALANGE**  
(Réseau Financité)

Pour tout renseignement :  
AFICo asbl  
081/649.959 ★ 0474/485.375

au 4<sup>ème</sup> étage  
de la FGTB Namur  
(rue Dewez 40 ★ 5000 Namur)  
**ENTRÉE GRATUITE**

Ed. resp. : Guy FAYS, rue Dewez 40, 5000 Namur. Ne pas jeter sur la voie publique

Membre du mouvement  
**CEPAG**

**Financité**  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Wallonie

Orientation socioprofessionnelle

DU 16.01 AU 28.03.17 | ANDENNE OU CINEY

## FORMATION DECOUVERTES HORIZONS

**38 JOURS DE FORMATION**  
- dont 8 jours de stages en entreprise -  
AVOIR **CONFIANCE** EN SOI, FAIRE  
LES BONS **CHOIX**, RÉUSSIR SON  
PROJET PROFESSIONNEL.

**SÉANCES INFO**  
- sur inscription -  
**01.12 & 15.12.2016**

**ANDENNE** | Salle Communale  
Rue des Écoles 2A, 5300 SEILLES

**CINEY** | Espaces asbl  
Zoning de Liègne 7, 5590 CINEY

**CONTACT** | AFICo asbl (AGR/102)  
Rue Borgnet 14, 5000 NAMUR  
081/64 99 52 | info@afico.be  
www.afico.be | afico.asbl

Avec le soutien de :  
**LE FOREM**  
Wallonie

Membre du mouvement  
**CEPAG**

Ed. Resp. Guy FAYS | Rue Dewez 40, 5000 Namur | Ne pas jeter sur la voie publique

NAMUR-LUXEMBOURG

# FGTB Horval

Namur-Luxembourg

La Centrale Alimentation Horeca Services (FGTB HORVAL) de Namur-Luxembourg informe tous ses affiliés qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux des cotisations syndicales s'élèvent comme suit:

TAUX MENSUEL DES COTISATIONS À PARTIR DE JANVIER 2017	
	H/F
Actifs temps plein	15,40€
Actifs temps partiel	13,15€
Chômeurs	10,50€
Prépensionnés	13,00€
Pensionnés	3,10€



## Gouvernement Michel: de fameux loustics!

**Q**ue notre gouvernement fédéral considère le marché de l'emploi à travers un prisme purement (néo-) libéral, nous le savions déjà. Mais cette fois, il va quand même très, très loin...

Dans sa vision, davantage de personnes doivent pouvoir décrocher un emploi, notamment les Jeunes. Jusque-là, tout va bien : comment ne pas adhérer à ce point de vue? Mais la façon, la méthode selon laquelle ils veulent atteindre cet objectif est proprement sidérante!

Les modalités de mise en œuvre du projet visant à mettre au travail les Jeunes de moins de 21 ans, relèvent, en effet, de rien d'autre que d'une discrimination, basée sur l'âge. En effet, le «*revenu minimum mensuel moyen garanti*» ne serait plus garanti, pour cette catégorie d'âge. Désormais, le salaire brut de ces jeunes pourra être jusqu'à 30% inférieur à celui d'un collègue de plus de 21 ans effectuant tout à fait le même boulot! Indépendamment des chiffres sur sa fiche de paie, le Jeune ne sera pas réellement affecté par la différence, car son salaire net ne sera pas affecté. En

réalité, la diminution du salaire brut sera réalisée à travers une diminution des cotisations sociales. Ce qui fait qu'un jeune employé de moins de 21 ans sera «*moins cher*», pour un employeur, tout en étant plus attractif sur le marché d'emploi.

Deux problèmes, à nos yeux. Premièrement, la diminution du salaire brut touche toujours le Jeune. Or, chaque responsable politique, chaque économiste, toute personne bien informée sait qu'il convient de considérer le salaire uniquement en termes de salaire brut. En effet, des cotisations sociales diminuées sont un frein sur le revenu global de la personne tout au long de sa vie: quasi toutes les allocations sont calculées sur base du salaire brut, et la pension est basée, elle, sur l'historique des cotisations sociales. Donc, un salaire brut revu à la baisse aura comme conséquence l'octroi d'allocations (chômage, maladie, pension...) plus basses.

Deuxièmement, cette mesure est asociale: notre système sociétal tout entier est ancré dans notre sécurité sociale. Si l'on exclut un groupe, la sécurité sociale, basée sur les

cotisations sociales obligatoires, se vide de sa substance...

On pourrait reprocher à ce gouvernement de libéraux une certaine naïveté de vouloir stimuler l'emploi par la diminution des salaires et par l'instauration d'une «*anti-solidarité*». Mais l'hypocrisie va bien plus loin: une discrimination de ce type existait, il y a quelques années; elle a été supprimée par le Conseil national du travail et cette suppression a été validée par le gouvernement Di Rupo, qui comptait... 3 des 4 actuels partenaires de la coalition fédérale...

Il ne s'agit donc pas seulement de «*vieux vin dans de nouvelles bouteilles*», mais de «*vieux mauvais vin*», à faire avaler par les jeunes...

Nous réclamons d'autres propositions, singulièrement meilleures, car nous ne voulons surtout pas de ce mauvais vin!

Jeunes FGTB Bruxelles  
Service Jeunes de la FGTB Bruxelles – Rue de Suède, 45 à  
1060 Bruxelles



**08/12/2016:**

### Soirée «Fureur de lire» – La réduction collective du temps de travail, c'est possible !

**L**e jeudi 8 décembre 2016, la Centrale culturelle bruxelloise – régionale du CEPAG, organise une soirée-débat sur la réduction collective du temps de travail, à partir d'un livre de Pierre LARROUTOU et Dominique MEDA: Einstein avait raison.

Pourquoi? Parce que nous pensons que la réduction collective du temps de travail avec maintien de salaire et embauche compensatoire, c'est possible!

Pourquoi est-ce faisable? Sous quelle forme? A qui cette réduction collective du temps de travail s'adresse-t-elle? Tous les travailleurs sont-ils concernés? Comment financer cette réduction? Cette proposition est-elle réalisable dans tous les secteurs? La réduction collective du temps travail contribuerait-elle également à réduire les inégalités hommes-femmes?

Autant de questions qui seront abordées en présence de représentant(e)s de Centrales professionnelles bruxelloises et de représentantes de la Commission Femmes de la FGTB et des FPS.

Nous vous attendons nombreux, ce jeudi 8 décembre 2016, dès 17h45, dans les locaux de la FGTB Bruxelles – Rue de Suède, 45 à 1060.

**Cette soirée est ouverte à tous mais l'inscription est obligatoire:**  
**Info et Inscriptions: Véronique BEL, Service Communication, veronique.bel@fgtb.be.**



**07/12/2016:**

### Journée de sensibilisation sur les discriminations sur lieu de travail

**D**epuis presque 10 ans, la FGTB, la CSC et la CGSLB sont engagées, en front commun, dans la lutte contre les discriminations sur le lieu de travail, notamment dans le cadre de la politique bruxelloise de promotion de la diversité.

Des conseillers en diversité ont été mis en place au sein de chaque organisation syndicale, avec pour mission de sensibiliser les travailleurs.euses aux réalités des discriminations et de les accompagner dans la mise en place d'actions visant davantage d'égalité sur leurs lieux de travail.

Si des avancées ont été obtenues et des combats gagnés, force est de constater que les inégalités de traitement, les discriminations, le racisme, le sexisme, l'homophobie ... perdurent dans nos entreprises et administrations.

Cependant, des moyens de lutte existent et peuvent être mobilisés par les représentants des travailleurs. UN SEUL MOT D'ORDRE: Emparons-nous-en!

La récente enquête intersyndicale sur le racisme en entre-

prise a révélé, entre autres, que les discriminations sur les lieux de travail sont une préoccupation persistante des travailleurs et des travailleuses. Les délégués syndicaux sont demandeurs d'outils leur permettant d'objectiver ces discriminations et de mettre en place des actions.

Lors de cette journée de sensibilisation, les trois organisations syndicales feront un état des lieux des moyens d'action pour lutter contre les discriminations au travail. Des travailleurs.euses viendront illustrer de leurs propres expériences les différents éléments abordés. Pour clôturer la journée, il sera proposé aux participants de partager leurs avis sur les moyens à mettre en œuvre pour faire avancer la lutte contre les discriminations sur les lieux de travail.

**Attention: cette journée est prioritairement destinée aux Délégués syndicaux.**

**Info et inscriptions: Samantha SMITH, conseillère diversité à la FGTB Bruxelles - samantha.smith@fgtb.be**

## CENTRE

Centre d'Education Populaire Régional

**Le CEPRé vous invite**

**EXPOSITION PHOTO**  
DU COLLECTIF KRASNYI  
du 12 au 16/12/2016

**À l'asbl CEPRé**  
—  
dans les locaux de la FGTB Centre

**BLACK PANTHER PARTY**  
50  
UNE EXPOSITION DE KARIM BRIKCI-NIGASSA ET MANU SCORDIA

Rue Henri Aubry 23  
—  
7100 HAINE SAINT PAUL

**VERNISSAGE**  
**LE 12 DÉCEMBRE À 14H**

Contact : 064/23.72.90 Sophie

Avec le soutien de la 

Ed. Resp. : Ahmed RYADI, Adm. délégué - Rue H. Aubry 23 - 7100 Haine-St-Paul

Centre d'Education Populaire Régional

Le CEPRé vous invite à venir découvrir l'histoire du Black Panther Party. Un mouvement révolutionnaire afro-américain dont les membres luttèrent pour la cause noire aux Etats-Unis dans les années 60

**JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 - 14H00**

À l'asbl CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre  
Rue Henri Aubry, 23 à 7100 Haine-Saint-Paul

**BLACK PANTHER PARTY**  
50  
ALL POWER TO THE PEOPLE

Visite commentée de l'exposition suivie d'un débat en présence d'un animateur du MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie)

Contact : 064/23.72.90 Sophie

Avec le soutien de la 

Ed. Resp. : Ahmed RYADI, Adm. délégué - Rue H. Aubry 23 - 7100 Haine-St-Paul

Centre d'Education Populaire Régional

**Le groupe femmes du CEPRé vous invite à venir ouvrir votre esprit critique**

**« Comment agir contre l'utilisation abusive du corps de la femme dans les médias ? »**

**Mardi 29/11 : 9h - 12h**  
- **Relooking**  
Je suis la seule maîtresse de l'image que je renvoie

**Mardi 06/12 : 9h - 12h**  
- **Pleine conscience**  
Je garde une forme de conscience vigilante en adéquation avec mes sentiments

**Jeudi 15/12 : 9h - 12h**  
- **Cosmétiques naturels à faire soi-même**  
Je me sens belle sans tomber dans le piège du marketing

Inscriptions souhaitées auprès de Sophie 064/23.72.90 - Gratuit  
À l'asbl CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre  
Rue Henri Aubry 23 - 7100 Haine-St-Paul

En collaboration avec le 

Avec le soutien de la 

## WALLONIE PICARDE

> LA CENTRALE GÉNÉRALE FGTB WALLONIE PICARDE COMMUNIQUE

## RAMASSAGE DES TITRES DE PAIEMENT

JOURS DE REPOS CONSTRUCTION, PRIMES DE FIN D'ANNEE ET INDEMNITES DIVERSES

> **TOURNAI**  
(Centrale Générale F.G.T.B.,  
Avenue de Maire, 134)  
Tél. 069/66 94 20

- Dès maintenant, tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au jeudi et le mardi jusque 18h.  
- le vendredi de 8h à 12h (fermé l'après-midi).

> **LESSINES**  
(F.G.T.B., rue Général Freyberg, 11)  
- Dès maintenant, tous les mardis de 14h à 16h.

> **ATH**  
(rue de Nazareth, 3)  
- Tous les mardis de 10h à 12h.

> **LEUZE**  
(F.G.T.B, Grand Rue, 40)  
- Tous les mardis de 8h30 à 9h30.

> **BLATON**  
(F.G.T.B., Rue de la Station, 106)  
- Tous les lundis de 9h à 10h.

> **PERUWELZ**  
(F.G.T.B., Rue Albert 1<sup>er</sup>, 62)  
- Tous les lundis de 10h30 à 11h30.

> **MOUSCRON**  
(rue du Val, 3)  
Tél. 056/85 33 33  
- les lundis et vendredis de 8h à 12h.  
- les mardis de 8h à 12h et de 13h à 18h.  
- les jeudis de 8h à 12h et de 13h à 17h.  
- les mercredis de 13h à 17h.

ATTENTION:

\* POUR LA CENTRALE DE TOURNAI: FERMETURE DES BUREAUX AINSI QUE LES PERMANENCES SUPPRIMEES DU 24 DECEMBRE 2016 AU 2 JANVIER 2017 INCLUS.

\* POUR LA CENTRALE DE MOUSCRON: FERMETURE DES BUREAUX LE LUNDI 26 DECEMBRE (après-midi) ET LE 2 JANVIER 2017

Fabrice LAMARQUE  
Président

## LIÈGE - HUY - WAREMME

LA CENTRALE GENERALE F.G.T.B.  
Section LIÈGE-HUY-WAREMME  
Place St Paul, 13, 4000 LIÈGE

## Avis aux travailleurs de la construction et autres secteurs (Nettoyage, Gardiennage, intérimaires, Bois, etc...)

Le paiement des jours de repos de la construction 2016 et les diverses primes 2016 s'effectuera par versement sur votre compte bancaire par la Centrale Nationale.

Pour faciliter l'organisation du paiement, nous vous invitons à nous transmettre, le (les) titre(s) reçu(s) de votre (vos) employeur(s) et/ou du Fonds de Sécurité d'Existence, après y avoir indiqué votre numéro de compte bancaire, soit par la poste, à nos guichets, à nos permanences ou auprès de nos sectionnaires.

Nous vous rappelons que nos guichets sont ouverts place St Paul, 13 à Liège, tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30, excepté le vendredi de 9h à 12h ainsi que tous les samedis de 9h à 11h.

**N.B.: Nos bureaux seront fermés:**  
- les **Samedis 24 et 31 décembre 2016 à 12h.**  
- les **Lundis 26 décembre 2016 et 2 janvier 2017**

Les formulaires peuvent également être rentrés lors de nos permanences extérieures qui seront organisées suivant le calendrier ci-dessous :

**WAREMME:**  
au local de la F.G.T.B. rue du Balloir, 5  
Le jeudi 8 décembre 2016 de 16h à 17h.  
Le jeudi 15 décembre 2016 de 16h à 17h.  
Le jeudi 22 décembre 2016 de 16h à 17h.

**HUY:**  
au local de la F.G.T.B. rue l'Apleit, 12  
Les lundis 5, 12, et 19 décembre 2016 de 13h30 à 16h.

**A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016 aux jours habituels et heures d'ouverture dans les permanences reprises ci-dessous:**

**AMAY:**  
au local de la F.G.T.B. rue Joseph Wauters, 22  
**ANS:**  
au local de la F.G.T.B. rue Walter Jamar, 357  
**AYWAILLE:**  
au local de la F.G.T.B. rue L. Libert, 22  
**CHENEE:**  
au local de la F.G.T.B. rue Neuve, 18-24  
**FLEMALLE:**  
au local de la F.G.T.B. grand Route, 122  
**FLERON:**  
au local de la F.G.T.B. avenue des Martyrs, 86  
**HERSTAL:**  
au local de la F.G.T.B. rue Large Voie, 36  
**JUPILE:**

au local de la F.G.T.B. rue Chafnay, 3-5  
**LIEGE-BURENVILLE:**  
au local de la F.G.T.B. rue St Nicolas, 251  
**LIEGE-St LEONARD:**  
au local de la F.G.T.B. rue Jonruelle, 17  
**LIEGE-ROTURE:**  
au local de la F.G.T.B. rue Roture, 80  
**SCLESSIN:**  
au local de la F.G.T.B. rue de l'Île Coune  
**SERAING:**

au local de la F.G.T.B. rue Paul Janson, 41  
**WISE:**  
au local de la F.G.T.B. rue des Récollets, 63  
**La Centrale Générale organisera un ramassage des cartes dans toutes les permanences les:**

**15 décembre 2016**  
**22 décembre 2016**  
**27 décembre 2016**

### > AVIS

## Paiement des allocations de chômage de décembre

Afin de réaliser votre paiement du mois de décembre dans les meilleurs délais, nous vous prions de bien vouloir rentrer votre carte à partir du 23/12/2016.

Attention – si vous êtes susceptibles de travailler durant la période du 23 au 31 décembre vous devez conserver votre carte jusqu'à la fin du mois.

## VERVIERS

### Formation informatique pour demandeurs d'emploi

Utiliser un ordinateur, c'est possible en 2 semaines !  
Outils numériques & recherches d'emplois

Recherches efficaces sur internet

Envoyer mon CV et ma lettre de motivation

Enregistrer et retrouver mes documents (courriers, photos, ...)

Utiliser le site du FOREM

Création et gestion de ma boîte mail

Télécharger des documents utiles

Apprendre à utiliser les outils de communication (facebook, twitter, ...)

Environnement numérique Recherche et stockage Communication Création

**PROCHAINE FORMATION : DU 12 AU 22 DÉCEMBRE 2016**

Informations et inscription gratuite auprès de Nadine FAUCONNIER :  
087/39.46.37 - FGTB Verviers - Pont aux Lions, 23/3 - 4800 VERVIERS

### CYCLE DE RENCONTRES - DÉBATS

## UN ENSEIGNEMENT DE SENS

Trois rencontres durant l'année scolaire 2016-2017

« Pour un enseignement épanouissant et émancipateur »  
5 décembre 2016 à 20h00 // FGTB Liège - 4<sup>ème</sup> étage

Un enseignement émancipateur qui élève l'élève et jette les bases d'un avenir personnel et professionnel épanouissant.

« Pour un enseignement engagé et solidaire »  
Février 2017 // FGTB Liège

Un enseignement démocratique et engagé, qui prône la solidarité contre la concurrence. Qui forme des citoyen-nes à l'esprit critique, qui vise les savoirs plutôt que les compétences, qui arme à la compréhension des rapports sociaux et économiques.

« Pour un enseignement égalitaire et démocratique »  
Avril 2017 // FGTB Liège

Une école résistante à la marchandisation et à sa dualisation. Un enseignement qui contribue à la justice sociale.

### Informations et inscriptions :

Lieu des rencontres : Place Saint-Paul 9/11 à 4000 Liège

Magali Macours, FGTB Liège-Huy-Waremme  
04 221 96 28 // magali.macours@fgtb.be

> MIGRATIONS

# Oranges amères

## La misère moins pénible au soleil?

Quels sont les parcours des migrants après avoir été transférés de Lampedusa à la terre ferme? Les anthropologues Diana Reiners et Gilles Reckinger se sont rendus en Calabre une première fois en 2012 pour élucider cette question. Ils y découvrent des hommes et des femmes dans des camps et des bidonvilles, logés dans des tentes et des baraques sans chauffage en plein hiver, exploités dans des plantations de fruits ou de légumes ou forcés à se prostituer pour survivre.

La plaine de Gioia Tauro en Calabre, entre le détroit de Messine et le massif de l'Aspromonte, offre des conditions idéales pour les plantations d'oranges. Le climat est chaud et sec en saison estivale, tandis qu'en saison hivernale, il est humide et pluvial. A part les clémentines, les variétés d'oranges qui sont cultivées en Calabre se prêtent surtout à la production de jus.

Jusqu'à la fin des années 1990, beaucoup de Calabrais travail-

laient dans l'agriculture. Comme les premières subventions de l'UE dépendaient du volume de production, il fut lucratif de suggérer des volumes de production plus grands à travers l'importation illicite d'oranges de l'Amérique du Sud. Le résultat fut une baisse des prix de marché des agrumes.

Les multinationales et la concurrence internationale continuent de faire chuter le prix du jus d'oranges. Les grossistes locaux paient des

prix tellement bas que les marges des producteurs sont minimales. Malgré le taux de chômage élevé dans la région, la population locale refuse de travailler pour des salaires aussi bas et à de telles conditions. Afin de rester compétitifs, on embaucha de plus en plus de saisonniers de l'Europe de l'Est à bas salaire. Les arrivées de plus en plus nombreuses de réfugiés de pays africains générèrent un nouveau réservoir de main d'œuvre disponible à moindre coût. Les récolteurs africains sont embauchés au jour le jour sans contrats légaux.

### A la merci du «capo»

Avant le lever du soleil, ceux qui cherchent du travail se rassemblent au centre de la ville. Un contremaître – un capo (chef en italien) – les embarque et les conduit à la plantation. On entasse autant que possible dans une camionnette. Les travailleurs doivent payer chacun 3 à 5 euros pour le transport.

La concurrence est rude et c'est encore plus dur de trouver du travail sans passer par le «capo». La plupart sont des Africains qui se sont débrouillés pour profiter du système à leur avantage. Leur tâche consiste à compter le nombre de cageots remplis par chaque travailleur et à payer leur salaire. Les travailleurs sont à leur merci. Ils doivent parfois attendre des semaines avant de toucher leur salaire, quand ils le touchent.

**En 2010, la ville de Rosarno passa brièvement à la une. De jeunes Calabrais avaient tiré sur un travailleur africain avec un fusil à air comprimé. Les 2.000 saisonniers africains vivant à Rosarno se révoltèrent et manifestèrent contre leur discrimination et pour de meilleures conditions de travail. Dans les émeutes il y eut des incidents violents. Pendant la nuit, les Africains furent expulsés de la ville. La surveillance vidéo de la ville prouva par après que la violence et le vandalisme avaient été commis par les habitants locaux et non par les immigrants. La révolte ne changea rien aux conditions de travail sur les plantations. Néanmoins, beaucoup de migrants retournèrent sur les lieux.**

> L'EXPOSITION «BITTER ORANGES»

# Travailleurs sans droits: les fruits amers du nouvel esclavagisme

Aujourd'hui, en Europe, des millions d'hommes et de femmes cueillent les fruits que nous mangeons, nettoient les chambres d'hôtel dans lesquelles nous dormons ou nous servent aux terrasses des cafés. Comme les autres travailleurs, ils produisent, ils transpirent et ils se fatiguent. Comme les autres travailleurs, ils aspirent à un salaire juste et à un repos mérité. Mais, parce que sans-papiers, ils sont sans droits: leurs vies se consomment rapidement entre salaires dérisoires ou inexistantes, conditions de logement précaires, absence de protection sociale et liberté d'association impossible. A travers une exposition ethnographique sur l'exploitation des travailleurs migrants dans la cueillette des oranges en Italie, la FGTB met en lumière et en débat la condition de ces hommes et de ces femmes que le système piétine et dont l'exploitation constitue une menace pour les droits de toutes et tous.

## Où?

**CHARLEROI**, Université du Travail  
Boulevard Roulier, 1 à 6000 Charleroi

### Visite de l'exposition

• les jeudi 8, vendredi 9, lundi 12, jeudi 15 décembre 2016 de 9h à 12h et de 13h à 16h30

• les mercredi 7, mardi 13 décembre 2016 de 13h30 à 16h30

• le samedi 10 décembre 2016 de 9h à 13h

**Visites guidées** pour les groupes (écoles, délégations syndicales, hautes écoles, associations... sur demande au numéro de téléphone suivant 071/641.262 ou par mail: cenforsoc.secretariat@cenforsoc-casbl.be).

### Activités autour de l'exposition

• Mardi 6 décembre 2016 à 17h:

séance inaugurale: «*Le travail des migrants dans l'agriculture*», avec les professeurs Andréa Réa de l'ULB et Gilles Reckinger de l'université d'Innsbruck et Vincent Pestieau administrateur de CENFORSOC.

• Mercredi 7 décembre 2016 de 9h à 13h: débat sur le dumping social.

• Mardi 13 décembre 2016 de 9h à 13h: carrefour syndical, «*la lutte des sans-papiers*».

• Mercredi 14 décembre 2016 de 9h à 16h: «*Le parcours d'intégration en Wallonie*». Matinée: présentation du parcours et regard critique Après-midi: débat politique

**BRUXELLES**, Maison du peuple, Parvis Saint Gilles 39, 1060 Saint-Gilles

### Visite de l'exposition

Exposition accessible du 25 au 27 janvier de 9h à 12h, de 13h à 16h30 et le samedi 28 janvier de 9h à 12h. Info: 02/552 03 57

### Activités autour de l'exposition

• Lundi 23 janvier à 18h: vernissage de l'exposition en présence de Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB Bruxelles, et Gilles Reckinger, Professeur à l'université d'Innsbruck.

• Mardi 24 janvier de 14h à 17h: forum «*Migrations, politiques d'accueil, enjeux politiques*» avec Marco Martiniello, professeur à l'ULG, François De Smet, philosophe, directeur de Myria, Jan Knockaert d'ORCA, Arnaud Zacharie du CNCD et une représentante de la coordination des sans-papiers.

De 20h à 22h Grand débat politique avec Jean-François Tamellini secrétaire fédéral de la FGTB et les présidents nationaux des partis progressistes.

• Samedi 28 janvier à 10h30: Dévernissage «*La crise des politiques d'asile*». Projection du film «*Euro-Village*». Débat.

## «Jungle» de Calais en Calabre



Une douzaine d'hommes musulmans arabophones ont construit un petit campement fait de tentes et de baraques dans un petit bois en périphérie de Rosarno. La plupart d'entre eux sont des réfugiés reconnus. Ici, il n'y a ni eau courante, ni électricité. Et pourtant, les habitants préfèrent ce lieu à cause de la proximité de la ville, mais aussi parce qu'il offre l'avantage d'une petite communauté qu'on ne retrouve pas dans les camps surpeuplés.

Un de ces camps se trouve à 5 km de Rosarno. C'est un camp de tentes érigé dans une zone industrielle par la protection civile. Les 64 abris de catastrophe offrent environ 500 places si chaque tente est occupée par 8 personnes. La commune ne dispose pas de suffisamment de fonds pour le maintien et la prise en charge du camp. Le premier camp a dû être démoli pour des raisons d'hygiène en été 2013. Un nouveau camp a été érigé 200 m plus loin. Cependant, les tentes démolies n'ont jamais été éliminées.

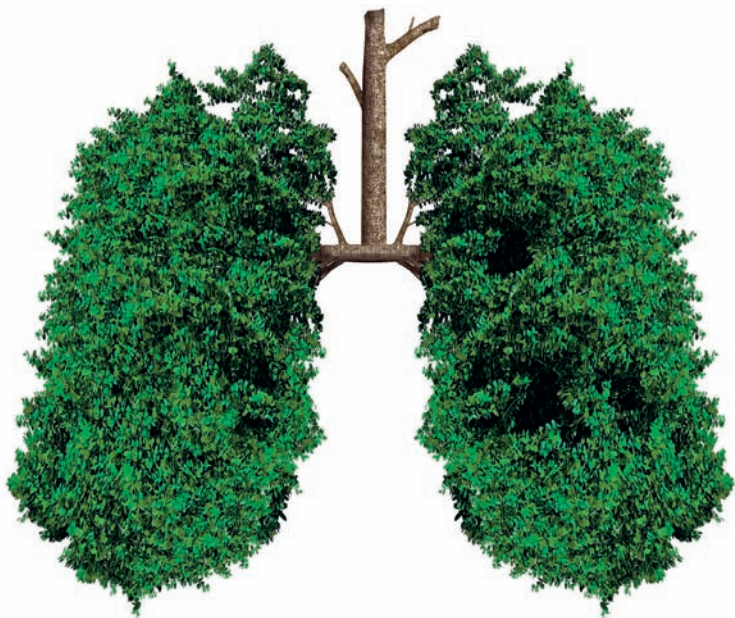
Seul les conteneurs sanitaires communs disposent d'un accès à l'eau courante. Ils ne sont pas raccordés aux égouts, mais la fosse septique est régulièrement vidée par un camion-citerne. Puisqu'il n'y a pas d'électricité au camp, les habitants ont squatté l'éclairage public.

Ausstellung  
**Bitter Oranges**  
18. Oktober - 8. November 2016

Une initiative de la FGTB et du CEPAG en partenariat avec CENFORSOC, la FGTB Charleroi & Sud-Hainaut, l'ABVV Vlaams Brabant, Linx+, la FGTB Bruxelles et la CCB.

# Le climat a une influence sur votre santé!

L'impact des changements climatiques sur la santé n'est plus à prouver. Si le climat se détériore, la santé publique également. C'est un enjeu majeur. Durant la COP 22 s'est tenue à Marrakech la signature officielle de la Déclaration ministérielle sur la santé, l'environnement, et les changements climatiques par des ministres de la Santé et/ou de l'Environnement de nombreux pays. Une initiative conjointe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et la COP22.



Les chiffres ne sont pas seulement alarmants, ils sont catastrophiques:

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS):

- 12,6 millions de personnes décèdent chaque année suite à des facteurs environnementaux modifiables, ce qui représente près d'un quart de la morbidité mondiale;
- La pollution de l'air tue plus de 6,5 millions de personnes par an;
- 92% de la population mondiale ne respire pas un air sain.

Selon l'OMS toujours, les changements climatiques pourraient provoquer 250.000 décès de plus chaque année à partir de 2030, causés par la malnutrition, la malaria, la diarrhée et les vagues de chaleur. Les coûts directs sur la santé liés au changement climatique sont estimés entre deux et quatre milliards de dollars par an d'ici 2030.

La déclaration ministérielle signée à Marrakech vise à reconnaître les liens entre changements climatiques et dégradation de l'environnement sur la santé. Il faut développer des mesures de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques pour prévenir les problèmes de santé publique. Lutter contre les changements climatiques sera profitable, notamment grâce à la réduction des maladies telles que les cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers et maladies respiratoires.

Sur le site du du SPF Santé « climat.be », l'on retrouve un état des lieux fourni des conséquences possibles pour la santé. Les risques sont nom-

breux, directs ou indirects.

Les **vagues de chaleur** ont un impact défavorable sur la santé: déshydratation, coups de chaleur et épuisement sont les premières conséquences, parfois mortelles, en particulier auprès des publics vulnérables (nourissons et jeunes enfants, personnes âgées mais également sportifs de haut niveau). L'été caniculaire de 2003 a provoqué un nombre de décès prématurés de l'ordre de 20 à 30.000 cas en Europe, suite à des affections cardiaques, vasculaires et/ou pulmonaires. L'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur risque donc d'entraîner une augmentation de la mortalité dans les décennies à venir.

Les **événements climatiques extrêmes tels que inondations, tempêtes, feux et sécheresses** exercent également un impact direct sur la santé. Les inondations, qui touchent des millions de personnes en Europe chaque année, affectent ainsi la santé humaine de différentes manières: noyade, crises cardiaques, blessures, infections, conséquences psychosociales, etc.

Mais les conséquences indirectes des changements climatiques sont probablement plus importantes encore, notamment au niveau de:

- **l'approvisionnement en eau et la production de nourriture:** les risques de pénuries d'eau et d'affaiblissement des récoltes pourront engendrer déshydratation et malnutrition.
- l'augmentation du nombre de maladies transmises par des « agents » dont la survie et la propagation sont influencées par le climat: tiques, moustiques, phlé-

botomes, etc. Les changements dans la longueur des saisons, les précipitations, l'humidité et la température peuvent augmenter la distribution et les chances de survie des vecteurs de maladies infectieuses et des agents pathogènes. Par exemple:

- o **maladie de Lyme**, transmise par les tiques. Cette maladie est à l'heure actuelle en pleine expansion dans nos contrées, en Europe centrale et dans les Etats baltes. Les changements climatiques sont considérés comme la cause principale du déplacement vers le nord de l'Europe de ces tiques.
- o **dengue**, une maladie virale transmise par des moustiques
- o **bilharziose** (schistosomiase), qui utilise des mollusques aquatiques comme hôtes intermédiaires
- o **malaria**, suite à l'extension de l'aire de répartition des moustiques vecteurs. Il n'est pas exclu que la malaria puisse se répandre au nord de la mer Méditerranée.
- **risques liés à la détérioration de la qualité de l'eau** (par une croissance accrue de bactéries et d'algues toxiques) **et aux intoxications alimentaires:** beaucoup de maladies sont contractées par des aliments ou de l'eau contaminés (p.e.: choléra et dysenterie). L'augmentation de la température de l'eau peut favoriser le développement de bactéries ou algues responsables d'intoxication alimentaires. Les fortes précipitations peuvent engendrer la mobilisation d'agents pathogènes ou une contamination de l'eau de débordement des égouts. La réduction des débits d'eau en été peut augmenter le risque de contamination bactérienne et chimique. Les maladies infectieuses sensibles à la température, telles que les infections d'origine alimentaire sont susceptibles d'augmenter.
- l'augmentation **de la concentration d'ozone troposphérique en été** (problèmes respiratoires). On estime que l'exposition excessive à l'ozone troposphérique cause chaque année près de 20 000 décès prématurés en Europe.
- l'augmentation des **troubles allergiques:** la hausse de température favorise notamment l'allongement de la durée de pollinisation mais également le développement de certaines plantes allergisante (et invasives) comme l'ambrosie. La hausse des températures combinée à la diminution des précipitations au moment de la dispersion du pollen conduisent à des concentrations plus élevées de pollen dans l'air pendant la haute saison.

Les impacts sur la santé publique ne seront certainement pas les mêmes pour tous. Étant donné que la santé et le bien-être sont aussi étroitement liés à des facteurs socio-économiques (revenu, logement, emploi, éducation, mode de vie, etc.), les effets des changements climatiques devraient amplifier les inégalités en matière de santé au sein des pays et entre ceux-ci, augmenter la vulnérabilité des groupes à faibles revenus et de certains groupes comme les enfants, les personnes travaillant à l'extérieur, les personnes âgées, ou les personnes déjà malades.

## En bref:

- Le changement climatique influe sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé: air pur, eau potable, nourriture en quantité suffisante, sécurité du logement.
- Entre 2030 et 2050, on s'attend à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur.
- On estime que le coût des dommages directs pour la santé (à l'exclusion des coûts dans des secteurs déterminants pour la santé tels que l'agriculture et l'eau et l'assainissement) se situe entre 2 et 4 milliards de dollars (US\$) par an d'ici 2030.
- Les zones n'ayant pas de bonnes infrastructures de santé, pour la plupart dans les pays en développement, seront les moins en mesure de se préparer et de faire face à la situation sans assistance.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, en élargissant le choix des transports, de l'alimentation et des énergies, peut entraîner une amélioration de la santé.

Source: OMS

## La FGTB en direct de la COP 22

Comme vous avez pu le lire dans l'édition précédente de Syndicats, l'heure est à la lutte contre les changements climatiques. La COP 22, à Marrakech, se terminait à l'heure où nous bouclions cette édition. La FGTB était bien évidemment présente sur place et vous présente un aperçu des discussions et débats.

Lors de la COP 21 à Paris, 195 pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à maximum 2°C, voire maximum 1,5°C. Concrètement, cela signifie une diminution des émissions de CO2 de près de 90% à l'horizon 2050. Défi colossal à l'échelle de la planète. L'objectif de cette COP 22 est non seulement de maintenir la dynamique positive, mais surtout d'œuvrer à la mise en application de l'accord. Chacun des pays a dès lors présenté les efforts qu'il entendait entreprendre pour réduire ses émissions de CO2. Mises bout à bout, toutes ces promesses de réduction aboutiront à une augmentation de 2,7°C de la température. Autrement dit, tout le monde devra revoir sa copie si l'on veut parvenir à l'objectif fixé à Paris.

Les revendications syndicales en trois points:

- Enjoindre les Parties à revoir à la hausse leurs engagements nationaux de réduction d'émissions;
- Apporter des garanties quant aux questions de financement;

**Opérationnaliser la Transition Juste. Signal positif: un groupe d'experts va être formé pour se pencher sur la question, parmi lesquels des représentants de la Confédération syndicale internationale (CSI). C'est la première fois que la CSI est spécifiquement nommée dans une décision des Nations Unies sur le Changement Climatique, ce qui montre pour nous une forme de reconnaissance de l'importance de notre implication.**

### Actions syndicales

Les Conférences climatiques sont aussi l'occasion pour le mouvement syndical d'organiser des débats autour de la question climatique. Samedi 12 novembre s'est tenu une journée d'étude autour des défis climatiques organisé par la CSI. Plus de 150 représentants syndicaux étaient présents. L'occasion d'échanger des expériences, des points de vue, des craintes mais aussi et surtout beaucoup d'espoir.

Au final, notre conviction est que la Transition Juste est en cours. Elle est reconnue par les 195 pays signataires de l'Accord de Paris et doit maintenant être mise en œuvre, à commencer au niveau national pour:

- encourager le dialogue social sur les questions de transition juste vers une société bas carbone;
- stimuler les investissements, publics et privés;
- prévoir des formations et des programmes de reconversions;
- garantir les droits des travailleurs et une protection sociale forte.



Le dimanche 13 novembre, une Marche en faveur du Climat était organisée à travers les rues de Marrakech. Rassemblement bigarré haut en couleur de plus de 3000 personnes dont une importante délégation syndicale.

> COP22

## Il est temps de passer à l'action



La COP 22 s'est clôturée dans la nuit de vendredi à samedi, sans déclaration fracassante. Une dynamique est préservée, notamment en réponse à l'élection de Donald Trump. Ainsi la COP de Marrakech se conclut avec une déclaration politique: la proclamation de Marrakech<sup>(1)</sup> pour l'action climatique et le développement durable. Elle vise à rappeler combien les gouvernements de la planète (en ce compris les États-Unis, à ce stade...) entendent poursuivre les efforts en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Par les temps qui courent, ce n'est pas anodin. Quelques avancées sont à relever, notamment par rapport aux revendications des syndicats:

- l'adoption d'une liste de décisions qui permettront de travailler à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Elles sont essentielles pour la suite du processus. Elles concernent une multitude de dossiers qui sont négociés de façon parallèle parfois depuis quelques années: le transfert de technologies, le renforcement des capacités, les modalités pour la comptabilisation des financements climat, ou encore le contenu des contributions nationales;
- une feuille de route d'action conjointe des acteurs étatiques et non-étatiques démontrant la bonne volonté générale à agir pour le climat;
- En ce qui concerne la Transition Juste, les gouvernements se sont engagés à assurer la diversification et la transformation éco-

nomique dans le cadre d'une Transition Juste, notamment en mettant sur pieds un groupe d'experts dont la CSI pourrait faire partie. C'est la première fois que la Confédération Syndicale Internationale se trouve mentionnée dans un texte de la Conférence Climatique des Nations Unies.

- Sur la question du financement (un des enjeux majeurs de cette COP), les discussions portaient sur le Statut du Fonds d'Adaptation (un fonds qui doit permettre aux pays en développement d'assurer leur développement en cohérence avec les enjeux climatiques), une feuille de route pour les 100 milliards a été publiée et les grands principes ont été réitérés, sans annonce réellement nouvelle. La décision sur le sort du Fonds pour l'Adaptation est remise à 2018 et l'appel à financement de 80 millions de dollars pour 2017 a été satisfait.

L'enjeu aujourd'hui se situe aussi, peut-être surtout, au niveau na-

tional. Les ambitions de chacun doivent être revues à la hausse si on veut atteindre l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à maximum 2°C. Chaque pays s'est engagé à prendre des mesures à son niveau (Nationally Determined Contributions - NDC's) en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Il est nécessaire de traduire ces NDC's en acte, et qu'elles intègrent un volet social fort, respectant les droits de l'Homme et garantissant une Transition Juste vers une société pauvre en carbone. La Belgique doit se doter d'une telle « Contribution nationale ». En commençant par élaborer une vision énergétique qui intègre les questions climatiques.

La FGTB en appelle d'ailleurs à l'élaboration d'un dialogue tripartite sur la Transition Juste, sur le modèle proposée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La Ministre Marghem s'est dite en faveur de ce dialogue à Marrakech. Nous attendons aujourd'hui de passer des paroles aux actes

### «Verre à moitié plein et à moitié vide»

Une COP assez procédurale, avec quelques décisions, notamment pour le monde du travail. La dynamique est préservée, il est aujourd'hui temps de passer à la vitesse supérieure. L'urgence climatique se fait chaque jour plus pressante.

<sup>(1)</sup> Lire: [http://unfccc.int/files/meetings/marrakech\\_nov\\_2016/application/pdf/marrakech\\_action\\_proclamation.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/marrakech_action_proclamation.pdf).

## Appel à témoignages de jeunes mères

«39% des plaintes relatives au travail ont un lien direct avec la grossesse. Est-ce représentatif de l'ampleur du phénomène?»

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes traite régulièrement des plaintes pour discrimination à l'égard des femmes enceintes. Femmes enceintes qui, malgré la protection offerte par la loi, perdent cependant leur emploi et sont licenciées en raison de leur grossesse. Quelle est l'étendue de ce problème et les choses se passent-elles parfois de manière positive?

La précédente étude de l'Institut, réalisée en 2008, démontrait que 75% des travailleuses interrogées savaient être confrontées, à au moins une conséquence négative liée à leur grossesse sur le lieu du travail.

L'Institut invite les mères à témoigner de leurs expériences positives et négatives en envoyant un mail à l'adresse suivante: [egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be](mailto:egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be)

Pour participer à l'enquête, le lien utile se trouve sur le site de l'Institut: <http://igvm-iefh.belgium.be/fr>



## L'index d'octobre

Indice des prix à la consommation	Indice santé	Indice santé lissé
103,34	103,86	101,78

En octobre, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,29% par rapport à septembre 2016. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 1,81%.

# Syndicats MAGAZINE

### Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles

Nicolas Errante: rédacteur en chef -

Tél.: 02/506.82.44

Auréli Vandecasteele: journaliste.

Tél.: 02/506.83.11

E-Mail: [syndicats@fgtb.be](mailto:syndicats@fgtb.be)

### Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45

Service abonnements: 02/506.82.11



## &gt; PENSIONS

## Une «réforme dangereuse»

**Pour proposer ses réformes des pensions, le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, s'était abrité derrière le rapport de la Commission des experts - qui plus est chapeauté par un socialiste. Les mêmes experts unanimes se sentent aujourd'hui trahis et dénoncent la «tournure dangereuse» que prennent les réformes du ministre.**

Les experts de la Commission chargée de tracer les pistes d'une réforme des pensions se sentent trahis parce que la clé de leur rapport, à savoir la pension à points, est passée à la trappe.

Le ministre se défend de trahir le rapport des experts. Et de fait, il s'en inspire beaucoup même si c'est par bribes et morceaux. Si le système à points n'est pas repris tel quel, se trouvent bel et

bien dans le rapport une série de pistes des experts reprises par le ministre: le report de l'âge légal de la retraite à 67 ans ; le développement des systèmes par capitalisation ; l'harmonisation par le bas des pensions du secteur public ; la pénalisation des années d'inactivité assimilées. Et même, si l'on creuse un peu, le report de risque sur le travailleur que les experts reprochent au ministre car le système à points comporte

un mécanisme d'ajustement qui ferait varier le montant de la pension en fonction de contraintes externes (démographie, conjoncture, budget)...

Ce qui a fait sortir les experts de leur réserve, c'est d'abord le constat que le gouvernement ne procède pas à une réforme globale consolidant la pension légale et surtout le projet du ministre de mettre en place un système de pensions complémentaires individuelles et volontaires sans les garanties de rendement et les protections liées aux systèmes actuels d'assurance groupe.

Dans le budget 2017, le gouvernement annonce son intention d'instaurer une **pension complémentaire libre** à partir du 1er janvier 2018. Le gouvernement veut permettre aux travailleurs de se constituer une pension com-

plémentaire dans le 2e pilier au moyen de retenues sur le salaire.

L'objectif serait que les travailleurs puissent opter individuellement pour se constituer une pension complémentaire via l'employeur aux mêmes conditions fiscales et parafiscales que le 2e pilier actuel.

Il s'agirait d'une épargne individuelle, donc sans doute sans toutes les garanties offertes par la Loi sur les Pensions Complémentaires en matière de rendement garanti (déjà revu à la baisse par ce gouvernement), de participation des travailleurs, de non-discrimination, de transparence, etc. Il s'agit donc d'un avantage fiscal pur et simple, comparable au 3e pilier. Et sans doute sans contrepartie de l'employeur.

Ce serait un avantage salarial et fiscal destiné en priorité aux hauts

salaires qui viendrait compléter le relèvement du plafond salarial de référence pour le calcul de la pension. Au-delà de 53 528,57 € le salaire ne compte plus pour le calcul de la future pension même si des cotisations sociales (non plafonnées) sont prélevées. Le ministre compte relever ce plafond.

Les experts dénoncent à la fois le report du risque financier de placements individuels sans protection (krach boursier, faillite de société d'assurance, etc.) et le fait que ce système ne ferait qu'accroître les inégalités. Les plus hauts salaires ayant déjà les pensions légales et complémentaires les plus élevées auxquelles s'ajoute l'avantage fiscal durant l'activité.

## Le démantèlement des assimilations

**L'idée de faire compter moins pour le calcul de la pension les années d'inactivité se trouve dans le rapport des experts. Le gouvernement Michel passe aux travaux pratiques: au-delà de 312 jours de chômage et de prépension, le calcul de la pension se fera sur base du minimum par année de carrière et non plus sur le dernier salaire. A noter que le mouvement a été amorcé sous les précédents gouvernements.**

Si vous chômez plusieurs années ou si vous tombez malade pour une longue période, si vous prenez un crédit-temps avec motif, ces périodes compteront quand même pour le calcul de votre carrière professionnelle. De même elles compteront pour le calcul de votre pension sur base du dernier salaire gagné. C'est le principe des **assimilations**.

C'est important sachant que les périodes assimilées représentent en moyenne 39% de la carrière des ouvriers et 53% de la carrière des ouvrières.

### Premiers coups de canif

Sous les gouvernements précédents, on avait déjà introduit une pénalisation du chômage et de la prépension en introduisant un plafond différencié légèrement inférieur (Pacte de solidarité). Puis, on a réduit les assimilations pour certaines catégories d'inactivité en calculant la pension sur base du minimum par année de carrière (actuellement 23.375€) au lieu du dernier salaire.

Ce fut le cas depuis 2012 pour les chômeurs en 3e période, les prépensions conventionnelles et les crédits-temps de fin de carrière avant 60 ans et finalement les crédits-temps fin de carrière.

### Michel va plus loin

Ce gouvernement s'attaque résolument aux assimilations en ciblant plus spécifiquement les périodes de chômage et de prépension.

À l'avenir, chaque travailleur peut, au total, avoir une période de chômage ou de prépension d'à peine 1 an sur l'ensemble de sa carrière. Ces 312 premiers jours compteront pour le calcul de votre pension sur base de votre dernier salaire. Si votre «*crédit de jours*» est épuisé ou, autrement-dit, si vous êtes au chômage /en prépension pendant une plus longue période, **une assimilation limitée sera d'application**: votre pension sera calculée sur la base du minimum par année de carrière (23.375 €).

Cette mesure pénalise de nombreux travailleurs qui, en épuisant ce «*crédit de jours*», verront leur pension diminuer de façon significative.

**Exemple:** Pour calculer le montant de la pension d'un isolé, on prend 60% du salaire annuel divisé par 45 (une carrière complète = 45 ans). Chaque année de travail lui vaudra un montant basé sur le même calcul. La somme de ces montants équivaut à la pension annuelle. Prenons un travailleurs qui gagne

à 60 ans 3.500 € bruts/mois, soit 45.500€/an en comptant pécule et 13<sup>e</sup> mois. Une année de travail lui vaut à ce moment 45.500 X 60%/45 = 606 €. S'il n'a jamais chôme et part en prépension à 60 ans. Ce sont 4 années de pension qui seront calculées sur le plafond de 23.375€ au lieu de 45.500. Après sa première année de prépension, son 45<sup>e</sup> de pension de sera donc plus que 23.375 X 60% / 45 = 312 € par année de carrière. Pour 4 ans de prépension il perd ainsi 606 - 312 = 294 x 4 = 1.176€ / an ou 98€/mois... Plus le salaire brut est élevé, plus grande sera la perte.

### Sont concernés:

- Les travailleurs forcés d'alterner des contrats temporaires avec des périodes de chômage. Ainsi, les jeunes risquent d'épuiser leur «*crédit de jours*» avant même d'avoir décroché leur premier emploi stable ! Leur crédit diminue même s'ils suivent une formation via un plan d'accompagnement du Forem/Actiris.
- Les travailleurs à temps partiel inscrits comme demandeurs d'emploi parce qu'ils cherchent un emploi à temps plein.
- Les travailleurs mis en chômage économique par leur entreprise.
- Les travailleurs licenciés via le régime de prépension «*ordinaire*» (et donc pas en cas de restructuration, d'entreprise en difficultés ou de métiers lourds).
- Les travailleurs qui sont aujourd'hui en RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise - ex prépension).

### Perte de pension par année d'assimilation limitée

Revenu brut mensuel	Isolé		Pension de ménage	
	Par an	Par mois	Par an	Par mois
€ 2000	35	3	44	4
€ 2976 (sal. médian)	204	17	255	21
€ 3300	260	22	325	27
€ 4000	382	32	477	40

## Soldats et cheminots au boulot jusqu'à 63 ans

Le démantèlement du statut et de la pension des fonctionnaires a été, depuis ce gouvernement, une priorité.

- Les années d'études supérieures ne seront plus prises en compte gratuitement pour le calcul de la pension.
- L'âge de la pension des militaires et du personnel roulant de la SNCB sera revu à la hausse: 57 ans en 2018 et ensuite augmentation d'un semestre par année calendrier pour arriver à 63 ans en 2030.
- Le crédit de maladie et la pension pour maladie seront revus (supprimés) et alignés sur les règlements du secteur privé.
- Suppression des tantièmes préférentiels. Ce système donne plus de poids à une année de carrière ce qui permet à certaines catégories de fonctionnaires de partir plus tôt à la retraite (le tantième normal est de 1/60<sup>e</sup>. Les enseignants bénéficient d'un tantième de 1/55<sup>e</sup>. Un an de carrière vaut ainsi 1,09 ans. La suppression de ce système implique que leur carrière sera plus longue.



> POINT DE VUE

# Un avenir pour Brussels Airport!

Quand nous parlons de l'aéroport national de Zaventem, les travailleurs du secteur du transport pensent spontanément à leurs collègues bagagistes : les ouvriers manutentionnaires de Swissport et d'Aviartner, mais aussi leurs collègues de DHL. Mais en réalité, il y a beaucoup d'autres travailleurs du transport occupés sur et autour de l'aéroport national: les chauffeurs de taxi, les routiers qui vont charger et décharger à Brucargo, les entreprises logistiques établies près de l'aéroport, les chauffeurs des loueurs de la société De Lijn...

## Brussels Airport et son importance économique stratégique

Aujourd'hui, Brussels Airport représente 60.000 emplois, directs et indirects. L'aéroport réalise une valeur ajoutée de 3,2 milliards d'euros. L'importance économique de l'aéroport ne saurait donc être mise en doute. Le plan stratégique présenté vers la mi-novembre par la direction de Brussels Airport prévoit même une multiplication par deux des emplois d'ici 2040. Raison de plus pour une organisation syndicale comme l'UBT de contribuer à la croissance et au développement de l'aéroport.

## Développement durable ET social

Il va de soi que l'importance économique de l'aéroport doit être conciliée avec son développement durable. Les riverains de l'aéroport doivent être respectés, mais le personnel de l'aéroport mérite autant de respect. Le défi consistera donc à concilier durabilité et croissance économique. Le développement indispensable de l'aéroport doit dès lors être réalisé avec la participation du personnel et des riverains.

Dans le plan stratégique présenté par Brussels Airport, nous retrouvons cette volonté: «Brussels Airport vise à développer l'aéroport de manière aussi durable qu'équilibrée. Dans son développement et ses projets, l'aéroport tient à prendre en compte leur impact éventuel sur son environnement et ses riverains. C'est la raison pour laquelle, il entame un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes». L'UBT est prête à participer à la réalisation de cet objectif.

## Créer des emplois à part entière

En effet, la création d'emplois est aujourd'hui plus que nécessaire. De vrais emplois, des emplois à part entière. Car l'aéroport ne connaîtra qu'un véritable développement s'il offre de bons emplois. Il est vrai qu'il faut investir dans des pistes de décollage, dans des bâtiments, dans des routes,... ces investissements sont indispensables. Mais il faut tout aussi bien investir dans la formation du personnel, dans des conditions de travail sûres et décentes, dans des emplois stables... Objectifs qui ne peuvent être réalisés par des mini-emplois ou des conditions de travail hyper flexibles.

Quand on travaille à l'aéroport, il faut être flexible, le personnel le sait parfaitement. Mais cela ne signifie pas qu'il faille traiter les travailleurs comme des marionnettes suspendues à un fil. Ce dont l'aéroport a besoin, ce sont des emplois à part entière, des contrats à long terme, des horaires consistants, et non pas des contrats d'appel, des mini-emplois, des split shifts...

## Du respect pour les bagagistes

Les bagagistes et par extension leurs collègues travailleurs du transport sont déjà très flexibles et veulent continuer à l'être. Mais il ne faut pas jouer avec eux. Il convient donc de mettre fin aux menaces permanentes qui planent sur leur emploi.

Les deux entreprises de manutention actives sur l'aéroport, Swissport et Aviartner, ont de grandes difficultés à survivre.

L'ouverture de l'aéroport à d'autres manutentionnaires ou les rumeurs concernant les projets d'auto-assistance caressés par certains clients importants ne sont pas de nature à promouvoir un climat social stable. Pourtant, la paix sociale est une condition importante pour le bon fonctionnement de l'aéroport.

Le ministre Bellot ferait donc bien de ne pas ouvrir ce marché et ces grandes compagnies aériennes feraient mieux d'oublier leurs rêves d'organiser l'auto-assistance.

## Et les aéroports régionaux?

Certains politiques font croire que les investissements dans l'aéroport national se feront au détriment des aéroports régionaux. D'autres prétendent l'inverse. C'est donner une fausse image de la réalité. Au cours des 20 prochaines années, le nombre de passagers dans le monde augmentera de 3,8% par an, le volume de fret de 4,7% par an. Cette croissance est suffisamment importante pour offrir des opportunités aux aéroports nationaux et régionaux. Les travailleurs du transport ne doivent pas se laisser diviser et savoir que dans cette évolution mondiale, il y a une place pour tous les aéroports en Belgique.

Frank Moreels  
Président



# L'extension de «bringr»: bpost méconnaît l'expertise du personnel de la poste et des services de livraison

**Au mois de juin, bpost a lancé à Anvers son service de livraison «bringr». Tout comme Uber, «bringr» fonctionne au moyen d'une appli. Bpost présente «bringr» comme une initiative dans le cadre de l'économie collaborative. Sous la devise «tout le monde livreur», cette appli permet à des particuliers de livrer également des colis. Ce service vient d'être étendu aux villes de Gand et de Bruxelles. Une évolution peu heureuse pour le personnel de la poste et pour le personnel des services de livraison, déclarent la CGSP et l'UBT.**

## Economie collaborative: pas de problème

Non, ce n'est pas l'économie collaborative qui pose problème, pas plus que l'appli. Mais un problème surgit quand il s'agit d'entreprises qui développent toutes sortes d'initiatives qui ne profitent principalement qu'à elles seules et non au citoyen désireux de se faire quelques à-côtés. C'est souvent de cette manière que des services existants, rendus par des professionnels, sont éjectés du marché. Frank Moreels, président de l'UBT: «*Sous le nom d'économie de partage, des entreprises veulent gonfler encore plus leurs profits et, si la possibilité se présente, remplacer du personnel «difficile», créant ainsi de nombreux emplois précaires. Car soyons clairs: souvent, les particuliers qui travaillent dans l'économie collaborative, n'ont pas d'autre choix. En agissant ainsi, bpost commet une grossière erreur.*»

## Les professionnels mis sur la touche

«L'économie de partage» est la baguette magique pour gommer des emplois. Et voilà qu'une entreprise publique a décidé, elle aussi, d'utiliser ce moyen. Le personnel de la poste et des services de livraison est mis sur la touche et remplacé par des particuliers qui ne bénéficient d'aucune formation, dont bpost ne vérifie pas si leur véhicule est assuré et qui ne se constituent pas de droits sociaux.

Ce genre de systèmes devient possible par les «statuts ubérisés» approuvés par le gou-

vernement fédéral. Pour les grandes entreprises, ces statuts ouvrent des portes restées fermées jusqu'ici: réaliser des économies sur le personnel, tandis que le client ignore tout du (manque de) professionnalisme du particulier.

## Concurrence déloyale

Bpost applique maintenant ce qu'UBER a déjà fait: confier l'exécution de tâches à des tiers, qui sont plus flexibles et meilleur marché. En quelques mois, à Bruxelles, le secteur des taxis avait été complètement déstabilisé, jusqu'à ce que le tribunal arrête UberPOP. Espérons qu'il ne faudra pas en arriver là avec bringr. Les particuliers qui assureront la livraison de colis ne se constitueront aucun droit, alors que bringr garde tous les pouvoirs sur eux. Frank Moreels: «L'extension du service «bringr» constitue une attaque frontale contre l'emploi dans les services de livraison.»

## L'Etat organise lui-même des contrats «zéro heure» ...

Bpost a beau être une société cotée en bourse, jusqu'à nouvel ordre, l'Etat belge est et reste l'actionnaire principal avec 50,01 % des actions. Chris Reniers de l'ACOD-CGSP: «Avec «bringr», l'Etat déstabilise le marché du travail en organisant des contrats «zéro heure». La CGSP et l'UBT appellent par conséquent les autorités à bien réfléchir aux conséquences!».

## GOUVERNEMENT

Les services publics, votre 1<sup>er</sup> pou

**La politique néolibérale d'austérité menée par le gouvernement Michel représente une menace directe pour les services publics: payer plus pour moins de services. Ces services publics constituent pourtant une partie du pouvoir d'achat de tous les citoyens.**

Le pouvoir d'achat ne se limite pas au montant repris à la fin mois sur votre fiche de paie, à la pension que vous recevez ou à l'allocation dont vous bénéficiez si vous vous retrouvez sans emploi. Il s'agit aussi de ce que vous pouvez vous permettre en matière de biens et de services.

Le gouvernement diminue les impôts pour les entreprises, impose un saut d'index aux travailleurs, réalise des économies sur le fonctionnement des services publics – le tout sous prétexte de créer de l'emploi («*jobs, jobs, jobs*») et «*d'augmenter les revenus nets*». Mais même si c'était le cast, au bout du compte, où est la plus-value si vous devez payer plus pour tous les services de base?

#### Les transports publics, un droit de base

Trains, trams, bus sont invariablement décrits comme des gouffres financiers. La SNCB est particulièrement visée. Il faut donc réaliser des économies et supprimer les lignes non-rentables au détriment des voyageurs.

#### Il faut pourtant faire trois constats

Premièrement, la mobilité est une nécessité. Participer à la société, au niveau professionnel ou récréatif implique pour chaque citoyen que l'on puisse se rendre facilement au travail, assister à un événement sportif ou culturel à un prix abordable, même si l'on ne dispose pas d'un moyen de transport privé. La mobilité constitue une barrière contre l'isolement social, surtout pour les personnes disposant d'un petit revenu et les personnes âgées.

Deuxièmement, le but des services publics n'est pas de réaliser des bénéfices. Quiconque prétend que la SNCB ou les TEC doivent être dirigées comme des entreprises se fourvoie. Les services publics s'adressent à tous les citoyens. Tout le monde paie pour ces services, même ceux qui ne les utilisent pas.

L'ironie du sort veut que ce soit la FEB qui démontre l'importance économique des transports publics par le biais d'un des exercices d'arithmétique simples dont elle a le secret. La FEB affirme qu'une journée de grève à la SNCB coûte 40 millions d'euros par jour, en raison de l'augmentation des files, de la diminution de la production, des retards, etc. Si nous multiplions ce montant par le nombre de jours de travail par an, cela signifie donc qu'à eux-seuls les chemins de fer belges rapportent chaque année 10,4 milliards d'euros à notre économie (260 jours de travail x 40 millions d'euros).

Une troisième raison, et sans aucun doute la plus importante, d'investir pleinement dans ces services publics

est que les transports publics contribuent largement à la lutte contre le réchauffement climatique. Comme on y faisait allusion dans notre dernier numéro «*vert*» de ce magazine du 10 novembre, il est urgent d'agir contre le changement climatique. En matière de transport de personnes, un changement radical des habitudes en faveur des trains, des trams et bus pourrait faire baisser d'un coup les émissions de gaz à effet de serre et le niveau de pollution atmosphérique.

#### Enseignement et culture

Les services publics vont bien sûr très largement au-delà des transports publics. Même si beaucoup de services, comme l'enseignement et la culture, relèvent aujourd'hui des entités fédérées (Régions et Communautés), leur financement relève d'une façon ou d'une autre des impôts que nous payons. Leur accès devrait être gratuit ou en tout cas abordable pour tous les citoyens.

Or il faut bien constater que l'étranglement financier lié aux contraintes budgétaires et aux politiques d'austérité rendent ces services de plus en plus chers et de moins en moins démocratiques.

Il en va de même pour la Justice qui crie misère. Le bon fonctionnement de la Justice est l'une des bases de la

démocratie. Le gouvernement fédéral refuse pourtant de dégager suffisamment de moyens pour la Justice et l'exécution des peines. Les bâtiments tombent en ruine. L'informatique est préhistorique. La situation des gardiens est peu enviable. Les traducteurs et interprètes qui travaillent pour la Justice ne sont plus payés à temps, voire plus payés du tout pour les services rendus.

#### Investir dans l'avenir

Hélas, la liste est encore longue. L'austérité est le maître mot de ce gouvernement. «*La dette publique doit diminuer*», «*nous devons vivre selon nos moyens et non au-dessus de nos moyens*». Pour le gouvernement, toutes les excuses sont bonnes pour se dégager de ses responsabilités et vendre les parts que l'Etat détient dans des sociétés, même si cette politique mine à long terme la croissance économique, de même que le potentiel de création d'emplois.

Selon l'économiste, Paul De Grauwe (professeur à la London School of Economics), c'est le moment ou jamais pour les pouvoirs publics d'investir massivement dans les services et infrastructures publics, notamment «*parce qu'ils peuvent emprunter aujourd'hui à de très bons taux*».

Les investissements publics – dans l'enseignement, la culture, les transports publics, mais également les infrastructures – donnent un retour sur

investissement. Cela stimule l'économie, aide les gens à trouver un emploi et a, à long terme, un effet bénéfique sur la dette publique.

Mais le gouvernement belge fait exactement l'inverse. «*Tout en haut de la liste [du démantèlement social], on retrouve la sécurité sociale et les services publics*», souligne Chris Reniers, présidente de la Centrale Générale (FGTB) des Services Publics (CGSP). «*La sécurité sociale est la pierre angulaire d'une société équitable où la pauvreté recule. Des services publics forts constituent le premier pilier du pouvoir d'achat des citoyens. Ils doivent répondre à un grand nombre de besoins de base, dont un enseignement, des soins de santé et une mobilité de qualité, payables et accessibles*».

#### L'incontournable justice fiscale

Mais qui dit services publics forts, dit naturellement système d'imposition équitable. Le Ministre des Finances Johan Van Overtveldt nous a entre-temps prouvé qu'il ne brillait pas en mathématiques. Les trous dans le budget s'aggravent de jour en jour et les moyens nécessaires pour les combler sont recherchés auprès des travailleurs, des fonctionnaires, des allocataires sociaux, des demandeurs d'emplois et des pensionnés. Parallèlement, d'innombrables cadeaux sont octroyés aux entreprises et même une modeste taxe sur les plus-values boursières est exclue pour ce gouvernement. Dans ces conditions, il sera difficile de construire, voire simplement de conserver, des services publics performants et des infrastructures correctes.



## Qui utilise les services publics?

**La conception générale est que les services publics s'adressent surtout aux groupes à faible revenu. Toutefois, quand on y regarde d'un peu plus près, on se rend vite compte qu'il s'agit d'un préjugé erroné.**

Pourquoi les riches devraient-ils contribuer au financement de services publics qu'ils n'utilisent jamais? Ce sont quand même surtout les groupes à faible revenu qui y ont recours! Mais cette affirmation est-elle bien vraie? La réponse pourrait en étonner plus d'un.

En guise d'illustration, nous vous donnons un exemple fictif simple tiré d'un ouvrage («*Let op je woorden*» [Faites attention aux mots que vous employez]) du professeur Jan Blommaert de l'Université de Tilburg (Pays-Bas). D'un côté, il y a Jos: 55 ans, CEO et actionnaire principal d'une PME. Tout comme son épouse, Jos a fait 5 ans d'études. Le couple a trois enfants aux études (ou déjà diplômés) et trois voitures dont une grosse voiture de fonction. Jos fait beaucoup de sport, malgré une blessure au genou pour laquelle il a déjà été opéré trois fois.

Il procède régulièrement à des bilans de santé et ses chances de vivre au-delà de 90 ans sont élevées. C'est «*quelqu'un qui a réussi*», comme on dit, quelqu'un qui «*en tant qu'entrepreneur, apporte beaucoup à notre société*».

Ses études, de même que celles de son épouse et de ses enfants sont en grande partie payées par la société, par nous tous donc. Jos est en pleine forme, mais tous les tests médicaux qu'il fait faire, coûtent un paquet d'argent, même s'ils sont en grande partie supportés par la société. Il a déjà été suivi à plusieurs reprises pour ses blessures sportives. Rien n'est gratuit, nous dit-on! Donc, ses opérations non plus... Quand il prendra sa pension à 67 ans, il aura encore au moins 20 ans devant lui. Cette période sera aussi payée par un système de répartition solidaire. Il en va de même pour son épouse.

En tant qu'entrepreneur, il connaît toutes les ficelles de notre système fiscal et en use donc généreusement. La voiture de fonction, avec laquelle lui et quelques-uns de ses collaborateurs, se retrouvent quotidiennement dans les files, est intéressante sur le plan fiscal. Ses employés, surmenés ou malades, bénéficient de soins de santé subsidiés. Les coûts de prépension et de formation continue sont pris en charge par la société.

Même la formation de son personnel, grâce à laquelle il peut réaliser des bénéfices, est en grande partie payée par nous tous.

Pour maximaliser ses bénéfices, il a recours – dans un cadre tout à fait légal mais qui soulève pour le moins des questions d'éthique – à quelques constructions offshore et paie ainsi beaucoup moins d'impôts.

La conclusion de Blommaert est que notre brillant Jos a probablement coûté davantage à la société «*qu'un homme d'un niveau social plus faible, peu scolarisé, régulièrement en chômage temporaire, obèse et grand fumeur, qui vient à décéder à l'âge de 61 ans*».

Ceci n'est bien sûr qu'un exemple. Mais il s'agit néanmoins d'une illustration visant à infirmer le mythe des «*coûts*» et «*profits*». Dans notre société, chacun doit être apprécié à sa juste valeur, apporter honnêtement sa pierre à l'édifice et pouvoir recourir à des systèmes démocratiques pour satisfaire à ses besoins.

# droit d'achat

La sécurité sociale et les services publics figurent tout en haut de la liste du démantèlement social.

► LES SERVICES PUBLICS NE SONT PAS UNE MARCHANDISE

## Privatisation versus démocratisation

Alors que le traité commercial CETA entre l'Europe et le Canada a fait la une de l'actualité ces dernières semaines, ce sont aujourd'hui les négociations encore en cours pour l'autre traité, le TISA (Trade in Services Agreement), qui constituent une menace directe pour nos services publics de qualité.

Qui connaissait le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) avant que le ministre-président wallon Paul Magnette n'exprime ses réserves sur ce traité commercial entre le Canada et l'Europe? A part les militants de certaines ONG et des syndicats, pas grand monde.

Ceci s'explique notamment par le fait que ce type d'accords de libre-échange (NAFTA, TTIP, CETA ...) est négocié dans le plus grand secret, à l'abri de tout contrôle démocratique. Les critiques des pouvoirs publics wallons et bruxellois ont au moins permis de relancer le débat sur le libre-échange.

### De belles paroles...

TiSA est l'abréviation de Trade in Services Agreement (Accord sur le commerce des services). Cet accord concerne spécifiquement le secteur des services: télécom, finances, assurances, e-commerce, transport... Les pays parties prenante aux négociations (entamées en 2013), sont au nombre de 22 (dont le Canada, le Chili, les USA, le Mexique, la Pakistan, le Japon et la Corée), plus l'Union européenne avec ses 28 États membres.

Comme toujours, les négociateurs comme la Commission européenne décrivent ces projets comme des «partenariats visant à faciliter le commerce des services entre des pays de même opinion.» Le but est soi-disant de lever les barrières au commerce international et ainsi de stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

### ... qui cachent la réalité

C'est grâce à WikiLeaks que le public a été informé des négociations sur le TiSA. Le site a révélé toutes les informations en 2014. Alors que le TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership entre les USA et l'Europe) et le CETA constituent un danger pour la sécurité alimentaire, l'environnement, les normes sociales et bien plus encore, le TiSA constitue

une menace directe pour les services publics, les travailleurs ou fonctionnaires qui y sont actifs et pour les citoyens qui les utilisent.

«Le fait de traiter les services publics comme une marchandise», souligne Rosa Pavanelli de la Fédération syndicale internationale World Public Services, à laquelle la CGSP est affiliée, «est une tentative délibérée de donner priorité aux bénéfices des entreprises et pays les plus riches par rapport aux citoyens qui ont les plus grands besoins. Les services publics sont d'une importance vitale pour répondre aux besoins économiques et sociaux – comme les soins de santé – de façon universelle et payable et en partant des besoins.»

Le problème de ce type de traités commerciaux d'envergure est que les subsides pour les services publics devront bientôt être disponibles dans la même mesure pour les acteurs commerciaux. Si ces entreprises estiment qu'elles sont préjudiciées par rapport au secteur public, de lourdes sanctions peuvent suivre pour l'État et donc, pour les contribuables que nous sommes.

### Dérégulation

«Le TiSA est un des accords commerciaux dans lequel les droits des investisseurs sont la priorité absolue et les pouvoirs publics se retrouvent paralysés sur le plan réglementaire», explique R. Pavanelli. La dérégulation – qui est synonyme de moins de réglementation «embêtante» pour les entreprises – est en effet un élément clé du néolibéralisme. Elle est néfaste pour les personnes et pour l'environnement.

«Même si elles sont loin d'être parfaites», souligne quant à lui Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, «ces règles existent pour une raison bien précise: assurer la protection des

travailleurs, des consommateurs, de l'économie et de l'environnement.» «Quand de grandes entreprises appellent à l'harmonisation de la réglementation, ce qu'elles veulent, c'est en fait une «race to the bottom».

C'est-à-dire une réglementation minimale et un gain maximal.

### Secret

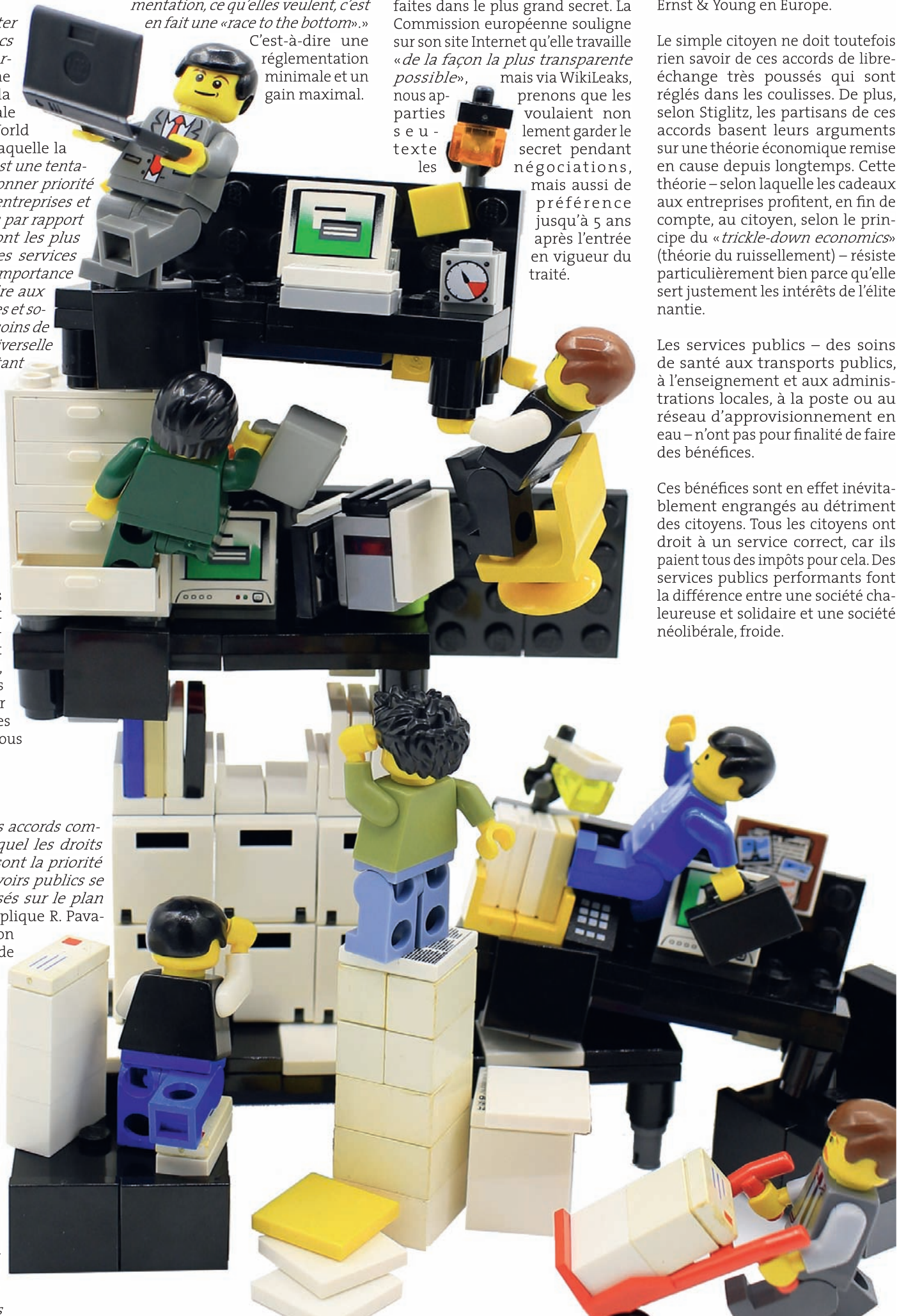
Tout ceci explique d'emblée pourquoi les négociations TiSA se sont faites dans le plus grand secret. La Commission européenne souligne sur son site Internet qu'elle travaille «de la façon la plus transparente possible», mais via WikiLeaks, nous apprenons que les négociations, mais aussi de préférence jusqu'à 5 ans après l'entrée en vigueur du traité.

Les parties qui sont à la table des négociations ne sont autres que Facebook, Google et Microsoft aux USA ou encore, Deutsche Bank, KPMG et Ernst & Young en Europe.

Le simple citoyen ne doit toutefois rien savoir de ces accords de libre-échange très poussés qui sont réglés dans les coulisses. De plus, selon Stiglitz, les partisans de ces accords basent leurs arguments sur une théorie économique remise en cause depuis longtemps. Cette théorie – selon laquelle les cadeaux aux entreprises profitent, en fin de compte, au citoyen, selon le principe du «trickle-down economics» (théorie du ruissellement) – résiste particulièrement bien parce qu'elle sert justement les intérêts de l'élite nantie.

Les services publics – des soins de santé aux transports publics, à l'enseignement et aux administrations locales, à la poste ou au réseau d'approvisionnement en eau – n'ont pas pour finalité de faire des bénéfices.

Ces bénéfices sont en effet inévitablement engrangés au détriment des citoyens. Tous les citoyens ont droit à un service correct, car ils paient tous des impôts pour cela. Des services publics performants font la différence entre une société chaleureuse et solidaire et une société néolibérale, froide.



## &gt; POINT DE VUE

## Qui a notre argent?

Austérité, économie, modération... le gouvernement n'a que ces mots dans la bouche. Ils dégoulinent de partout, en devenant profondément écœurants voire obscènes pour tous ces travailleurs et allocataires sociaux qui depuis des mois déjà, ne cessent de se serrer la ceinture, toujours un cran plus loin.

Soins de santé, pensions, pouvoir d'achat, rien n'est épargné, tout y passe.

Tout y passe, mais pas pour tous. Car si le bon sens voudrait que l'effort soit réparti de manière juste entre les épaules les plus solides – fortunés, multinationales et autres – et celles des plus faibles – nous, lorsque l'on a un gouvernement ultra libéral à la tête d'un pays, ça donne exactement l'inverse.

Et pour quel résultat? Alors que le déficit budgétaire s'élevait à 2,6 % en 2013, après deux ans de gouvernement Michel, un saut d'index, des économies dans les soins de santé, dans le secteur public, dans les pensions, les prépensions, un taxshift... (liste non exhaustive), on obtient le résultat fabuleux de... 3% pour 2016. Mais alors, où sont passés les milliards d'économies réalisées

sur le compte des travailleurs? La question est légitime: qui a notre argent? Car si de notre côté les sacrifices sont bien réels, le résultat est loin d'être à la hauteur. A moins que cela ne veuille tout simplement dire que nos efforts ne servent pas à réduire le déficit budgétaire, mais uniquement à financer les cadeaux aux entreprises, à ne pas déranger les fortunés, bref, à faire de notre pays un paradis fiscal pour multinationales et fortunés mais un enfer pour les travailleurs.

Il y a des mois que nous le disons, cette politique ne marche pas. Notre pays et ses citoyens ont besoin de pouvoir d'achat, d'emplois de qualité, d'une fiscalité juste. Il faut relancer ce pays de toute urgence. Autrement et mieux, c'est possible, mais ça demande une audace dont le gouvernement Michel semble dépourvu. A nous de lui ouvrir les yeux.

(21 novembre 2016)

Robert Verteneuil  
Secrétaire général

Werner Van Heetvelde  
Président

## &gt; SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

## La construction, le futur du syndicat sud-africain

Pour la Centrale Générale – FGTB, la solidarité doit s'exprimer à tous les niveaux, chez nous bien entendu, mais aussi au-delà de nos frontières en aidant les syndicalistes du monde à s'organiser et à améliorer la condition des travailleurs. Cette aide passe notamment par des échanges de conseils, de méthodes de travail et d'expériences. C'est dans ce contexte que nous avons reçu récemment une délégation du syndicat sud-africain NUM qui est entre autres actif pour le secteur des mines et de la construction.

Lorsque l'on collabore avec des pays étrangers, il est essentiel de tenir compte de la réalité du pays. Il serait illusoire de vouloir transposer notre modèle belge tel quel ailleurs. Nous sommes donc là pour guider, informer et donner des outils que ces syndicalistes pourront alors transposer à leur réalité.

## Une réalité bien différente

Dans un pays comme l'Afrique du Sud, la réalité est fort différente de la nôtre. Tout d'abord en raison du contexte politique. 20 après la fin de l'apartheid, elle garde la triste réputation d'être un des pays les plus inégalitaires au monde. Ensuite,



Retour à la base – Les membres d'abord, le slogan du NUM s'applique aussi à la construction.

il y a aussi l'étendue du territoire – l'Afrique du Sud est 40 fois plus grande que la Belgique. Enfin, le fonctionnement des syndicats sud-africain est fort différent du nôtre. En effet, pour pouvoir négocier les conditions de travail, ils doivent obtenir une agrégation et pour cela, le NUM doit atteindre le seuil de 51% de membres avant mars 2018.

## «La construction est notre futur»

Historiquement, le NUM était un syndicat de mineurs, mais aujourd'hui, les choses changent et la construction gagne en importance et devient clairement l'avenir du

pays. Le NUM doit donc lui aussi se remettre en question et suivre cette évolution afin d'arriver à s'imposer comme étant LE syndicat de la construction. C'est un challenge.

Lors de notre rencontre, nous avons notamment envisagé la manière dont une campagne de recrutement dans la construction pourrait être lancée, nous avons échangé sur nos expériences en matière de santé et sécurité et surtout, comment rendre au syndicat son mérite. En effet, les travailleurs sont rarement conscients que bon nombre de leurs acquis ont été gagnés par les syndicats et non pas offerts par le gouvernement. Ca aussi, ça fait partie des enjeux.

ET TOI, ÊTRE  
MIS AU LIT À 17H,  
ÇA TE DONNE  
ÉNVIE ?

Non? Pourtant, pour de nombreuses personnes âgées et les malades de longue durée, c'est la dure réalité. Par manque de personnel. La qualité de nos soins régresse. En cause? Les nombreuses économies imposées par ce gouvernement et le manque total d'investissements. C'est pour cette raison que les travailleurs du secteur mènent des actions.

Pour plus de personnel. Pour du travail faisable. Pour des soins de qualité. Pour tous, toi aussi.

www.autrementetmieux.be

AUTREMENT  
ET MIEUX.  
C'EST POSSIBLE!

# CONGRÈS PROFESSIONNELS VOS DÉLÉGUÉS PLANCHENT SUR LE FUTUR DE NOS SECTEURS

**AUTREMENT  
ET MIEUX.  
C'EST POSSIBLE !**

Entre septembre et janvier 2017, la Centrale Générale – FGTB organise pas moins de 25 congrès professionnels. Tous les 4 ans, les délégués d'un même secteur sont ainsi rassemblés afin de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur sur le travail accompli ces dernières années mais aussi se pencher sur l'avenir.

D'autre part, chaque congrès aborde les thèmes en fonction de ses réalités. Pénibilité du travail pour l'un, flexibilité

pour l'autre ou encore dumping social. Mais l'objectif de tous ces congrès est le même: autrement et mieux. C'est possible. C'est la raison d'être de notre syndicat.

Durant les prochains mois, nous mettons le focus sur les différents congrès professionnels. Retrouvez toutes les présentations des congrès déjà passés et toutes les photos sur notre site [www.accg.be](http://www.accg.be).



## AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

### SECTEUR ATYPIQUE

Le secteur de la CP 100, auxiliaire pour ouvriers, est un secteur particulier car il regroupe des entreprises qui ont des activités très diverses. Tous travaillent dans des entreprises n'appartenant pas ou pas encore à un secteur bien défini. Le secteur regroupe principalement des entreprises de moins de 20 travailleurs. Elles prennent souvent la direction de la CP 100 par opportunisme, car les conditions des travailleurs y sont moindres.

### AVANCÉES SOCIALES

Dans la plupart des entreprises, la concertation sociale est inexistante. Une commission paritaire efficace, garantissant des accords minimums, est donc essentielle. Ces dernières années, la FGTB a obtenu des avancées non-négligeables pour le secteur :

un véritable salaire horaire minimum, une CCT sur la création d'une délégation syndicale ainsi que l'instauration d'une prime annuelle équivalent à 11 fois le salaire horaire.

### POUR SUIVRE SUR NOTRE LANCÉE

« La CP 100 est un des secteurs de notre centrale qui a connu les plus beaux progrès sociaux en peu de temps. C'est grâce à l'engagement des travailleurs » se félicite Herman Baele, secrétaire fédéral en charge du secteur. « Il faut continuer sur cette lancée. Nous allons poursuivre les négociations autour de nos priorités : plus de démocratie sociale en baissant le seuil pour la formation d'une délégation syndicale, la création d'une prime syndicale, l'indexation des salaires réels, le renforcement des salaires minimums indexés, ... »

## ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ

### LA PRESSION AUGMENTE

Nos délégués se demandent parfois ce qu'il reste de social et d'adapté dans leur entreprise de travail adapté. Les employeurs réclament sans cesse plus de productivité de la part des travailleurs. La pression augmente. On leur demande plus de flexibilité. Les ETA ressemblent de plus en plus à des entreprises commerciales. Conséquence : les travailleurs les plus faibles rencontrent de plus en plus de difficultés. Ce qui va à l'encontre de l'objectif de ce type d'entreprise : fournir un emploi rémunéré aux travailleurs qui n'ont aucune chance d'en trouver ailleurs.

### ENCLAVES: PLUS DE MAL QUE DE BIEN

Ils doivent de plus en plus souvent travailler sous forme d'enclaves. Ce qui signifie que les travailleurs sont amenés à travailler dans une entreprise ordinaire. Mais bien aux conditions de travail et de salaire de l'ETA. Il existe pourtant des règles

concernant le travail en enclaves. Nos délégués précisent que les employeurs les respectent rarement. Les travailleurs sont mis sous pression pour accepter de travailler dans une enclave. Ils ne perçoivent pas toujours les frais de déplacement exacts ou l'accompagnement nécessaire. C'est inacceptable.

### ALLONS DE L'AVANT !

Nos délégués ne baissent pas les bras. Ils vont de l'avant, vers un avenir meilleur. Ils veulent plus d'emplois, du travail soutenable et plus de pouvoir d'achat. C'est ce dont le secteur a besoin. Ce dont les travailleurs du secteur ont besoin. Mais ces emplois ne vont pas venir d'eux-mêmes. Et certainement pas avec le gouvernement. C'est pourquoi ils mènent une action. Ensemble avec les travailleurs des autres secteurs du non-marchand, allons de l'avant.



## INDUSTRIE DU BÉTON

### CULTIVONS LA SOLIDARITÉ !

Le secteur du béton a lui aussi laissé des plumes dans la crise de 2008. Et à cela s'ajoute la concurrence déloyale engendrée par l'exploitation de travailleurs étrangers. Des travailleurs belges mis au chômage économique et remplacés par des travailleurs étrangers honteusement exploités. La seule solution, c'est de garantir le même salaire et les mêmes conditions de travail pour tous. On le voit, le secteur du béton est un secteur qui se bat pour la solidarité. Et pour éviter que cette solidarité ne disparaisse, il faut la cultiver. Dès aujourd'hui. Entre travailleurs fixes, intérimaires, jeunes et moins jeunes.

### LA SANTÉ AVANT TOUT

Les délégués se sont également attardés sur la santé et la sécurité. En matière d'accident du travail, ils soulignent que

bon nombre de patrons sont prêts à tout pour faire mentir les statistiques. Ainsi, certains paient des travailleurs victimes d'un accident du travail pour venir travailler dix minutes tous les deux jours, juste pour qu'ils ne déclarent pas leur accident. On s'en doute, la pression des compagnies d'assurances doit être très forte, mais les travailleurs doivent être conscients que cela risque de leur coûter très cher en cas de complication.

### LA FORMATION COMME TREMLIN

Dans le secteur de l'industrie du béton, le Fonds Social subsidie également des formations. Les délégués présents au congrès ont été encouragés à en parler autour d'eux, de proposer à leur employeur des formations qui pourront être utiles à tous les travailleurs. Plus que jamais, les formations doivent être vues comme un tremplin.

## &gt; POINT DE VUE

## De quoi l'élection de Trump est-elle l'avertissement?

La justice de classe rattrapée par un «scandale d'Etat». Des suffrages-surprises en France comme aux USA. On dirait que les peuples ont l'intention de reprendre leur pouvoir de choisir. La droite panique et crie au populisme...

Le MR pédale dans la semoule. Tout est perdu, même l'honneur. Le gouvernement va s'accrocher. Aux yeux des électeurs de Wallonie et de Bruxelles, ce parti symbolise l'Etat fédéral. Il a décidé seul, en 2014, fort d'à peine 25% des voix francophones de s'acoquiner avec l'ensemble de la droite fréquentable du nord du pays: les nationalistes, les chrétiens et les libéraux flamands. Pour faire quoi? Le contraire de ce qu'il avait annoncé. «Jamais avec la NVA», disait Charles Michel. Avant. «Pas de saut d'index avec nous». Il l'a fait avec eux. «La hausse de la TVA? Non, non...» Troisième renoncement des libéraux. Pour le MR, les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient.

C'est sans doute aussi ce que pensent, aujourd'hui, les électeurs de Trump aux USA.

La saga du «Kazakhgate» noircit plus encore la réputation et l'éthique d'un grand parti qui

jouait les «pères la morale» au moment où la Justice a entamé à vif la dissection du PS carolo... Pour finir par blanchir à peu près tous ceux dont les libéraux de Chastel réclamaient la tête, à l'époque. Ici, le pot de confiture dans lequel le MR semble avoir mis le doigt, la main et peut-être le bras, c'est bien l'organisation d'une justice de classe qui permet à ceux qui ont du fric d'éviter le banc de l'infamie et le passage par la case «prison» ou en tout cas celle des tribunaux. Dans ce dossier, un élu MR au moins, roulait, sur commande de l'Elysée, pour un milliardaire, frais émoulu «belge de papier»... comme disent les salauds à propos de travailleurs immigrés! Sa naturalisation avait été chaudement recommandée par un bourgmestre brabançon, lui-même aujourd'hui impliqué dans un autre dossier puant. Cet homme d'affaire était soupçonné de corruption, de faux et usage de faux, d'association de malfai-

teurs... Ce n'était pas un minimexé fraudeur, un chômeur cohabitant se déclarant isolé, pas un travailleur en chômage économique qui n'a pas noirci correctement sa carte bleue. Non, c'est un type qui a versé 23 millions de transaction financière pour éviter d'être jugé. Et pour lui permettre ce passe-droit légalement organisé, on dirait que le MR a contribué à bidouiller - avec d'autres complicités sans doute - la législation. Et un de ses élus, avocat de Sarko, aurait été rémunéré pour ses interventions environ 2000€ l'heure. Soit au moins 222 fois le salaire horaire minimum garanti aux travailleurs... de plus de 21 ans. On va voir si, dans ce gouvernement, le MR (et la FEB dont il est le bras armé) va accepter de réduire ce grand écart à l'occasion des négociations du prochain accord interprofessionnel...

## Entre le pire et l'«un peu moins pire»...

Les sondages aussi pédalent dans la semoule. Les électeurs sont de moins en moins prévisibles. La démocratie retrouve le goût du risque. On dirait que ça ne plaît pas à tout le monde. La droite française a organisé une «primaire» qui a eu toutes les allures et toutes

les attentions médiatiques d'une «présidentielle» avant l'heure. Le client de Me Dedecker a été sorti à la surprise générale. Celle des sondages, en tous cas. L'élection de Trump aux USA a de la même manière déjoué toutes leurs prédictions. Les électeurs sont facétieux. A terme, ça ne va plus le faire pour les commanditaires des enquêtes pré-électorales... Si les solutions portées par le milliardaire en marge d'un «establishment» qui ne devrait pas tarder à le recycler ne sont pas défendables, les interrogations que sa candidature et son succès posent sont des vraies questions qui touchent aux marges laissées à la démocratie. Entre le «pire» et l'«un peu moins pire», faut-il s'étonner que l'électorat renverse la table? Les sondages indiquent que si les démocrates avaient opté pour une alternative crédible, Bernie Sanders, ils auraient remporté le scrutin. Mais ce ne sont que des sondages?

Dans le monde du travail et l'organisation de l'économie, nous ne sommes pas sortis de l'ancien régime. La décision politique est normalement structurée sur d'autres valeurs. Les travailleurs n'ont pas leur mot à dire dans les choix des entreprises. En politique,

ils ont l'opportunité de ruer dans les brancards quand l'offre d'alternative n'est pas crédible et que la volonté de changement est forte. Les âmes bien nées parlent alors de populisme. C'est la leçon de l'élection américaine.

Le ministre de l'Emploi et du Travail annonce sa montée sur le ring d'Anvers pour affronter en 2018, le «Premier ministre réel». C'est du vinaigre pour attraper les mouches. Les meilleurs supporters du gouvernement des désastres sociaux et budgétaires vont nous expliquer qu'en l'affaiblissant, c'est De Wever qu'on renforce? Grosse ficelle! Aucune paix sociale ne s'achète dans des calculs électoraux foireux!



Nico Cué  
Secrétaire général de la MWB

# Carte blanche

<http://www.metallos.be>

METALLOS MWB  
FGTB

## Action européenne Caterpillar à Genève

Début septembre, le groupe Caterpillar annonçait des restructurations au niveau européen qui touchent directement les sites de Gosselies et de Monkstown (Irlande du Nord). Ces restructurations auront probablement des répercussions sur un nombre important de sites européens de la multinationale. Les travailleurs craignent à terme un désinvestissement massif du vieux continent.

C'est pourquoi, dans le cadre du Conseil d'Entreprise Européen et sous l'égide d'IndustriAll Europe, près de 450 travailleurs se sont rassemblés à Genève pour dénoncer ces restructurations dictées par la volonté d'augmenter les dividendes aux actionnaires (pour la 22ème année consécutive), y compris dans une situation économique mondiale difficile.

Les travailleurs et leurs représentants avaient également la volonté de dénoncer le dumping fiscal organisé par Caterpillar, qui rapatrie une grande partie de ses bénéfices européens vers la Suisse alors que l'ensemble de la valeur ajoutée est créé ailleurs. Ces comportements tirent l'ensemble de la fiscalité européenne vers le bas avec des conséquences désastreuses pour les finances publiques et la capacité à financer des services publics de qualité.



Malgré un long voyage, des conditions météorologiques difficiles et l'attitude arrogante d'une direction qui a fait interdire tout rassemblement devant son siège genevois, 300 travailleurs ont fait le déplacement de Gosselies pour soutenir leurs représentants, qui ont exigé une rencontre avec la direction européenne.

Cette entrevue a permis aux représentants des sites européens d'exprimer leur totale

plan de restructuration. Cette rencontre a également confirmé la volonté non dissimulée de Caterpillar de continuer à favoriser ses actionnaires au détriment des travailleurs.

Il s'agit d'une première dans l'histoire du Groupe et, à ce titre, d'un succès indéniable dans la construction d'un syndicalisme européen permettant d'opposer un rapport de force face aux stratégies mondiales des multinationales. Dans une période de replis nationaux, les travailleurs ont choisi pour leur part d'étendre le front de lutte.

Ce déplacement a également permis de renforcer nos liens avec les Camarades suisses d'Unia qui sont actuellement en lutte contre une nouvelle réforme de l'impôt des sociétés visant une nouvelle fois à amener la contribution des multinationales à un niveau plancher avec des conséquences profondes pour la protection sociale des plus précarisés.

La lutte continue!



solidarité avec leurs collègues directement touchés et d'afficher, face à la direction, leur volonté de continuer à dénoncer le

# Secteurs Verts: Prime de fin d'année et prime syndicale

**B**ientôt, les attestations de la prime de fin d'année et de la prime syndicale seront de nouveau envoyées. Avez-vous, en tant que travailleur des secteurs verts, droit à ces primes? Récapitulons un peu...

## Horticulture (CP 145)

La **prime de fin d'année** est calculée sur base du salaire brut gagné par le travailleur au cours de l'année de référence (du 1er juillet au 30 juin):

- 8,33 % du salaire brut pour les pépinières;
- 7,55 % du salaire brut pour les cultures maraîchères, la fruiticulture et la culture de champignons;
- 6,25 % du salaire brut pour la floriculture (pécule supplémentaire de vacances)

N'ont pas droit à la prime de fin d'année: les travailleurs qui donnent leur démission au cours de la période de référence ou qui sont licenciés pour faute grave.

Pour avoir droit à une **prime syndicale**, le travailleur doit être affilié à la FGTB HORVAL.

La prime syndicale s'élève à **135 euros** pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation de prime de fin d'année, en même temps qu'une attestation de prime syndicale, à chaque travailleur. Pour garantir le bon déroulement du paiement, vous devez vérifier les données (mention du numéro de compte en banque). L'attestation de prime de fin d'année doit être renvoyée au Fonds Social. L'attestation de prime syndicale doit être remise à votre section régionale de la FGTB HORVAL.

## Parcs et jardins (CP 145.04)

Pour avoir droit à une **prime de fin d'année**, le travailleur doit avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans le secteur au cours de la période de référence (du 1er juillet au 30 juin). Le travailleur qui n'a pas 6 mois d'ancienneté mais qui reste au service de l'entreprise et atteint les 6 mois d'ancienneté plus tard, a également droit à une prime de fin d'année.

La prime de fin d'année est calculée sur base du salaire que le travailleur a gagné dans le secteur au cours de la période de référence (du 1er juillet au 30 juin).

Années de service consécutives dans le secteur	Pourcentage du salaire brut
De 6 mois à 5 ans	6%
De 5 ans à 15 ans	7%
Plus de 15 ans	8,5%

Le Fonds Social envoie une attestation à chaque travailleur au cours du mois de décembre. Après contrôle des données (mention du numéro de compte en banque), vous devez remettre cette attestation à votre section régionale FGTB HORVAL, qui s'occupera du paiement.

Pour avoir droit à la **prime syndicale**, le travailleur doit être membre de la FGTB HORVAL. La prime syndicale s'élève à 135 euros pour une occupation complète pendant la période de référence du 1er juillet au 30 juin (11,25 euros par mois).

## Agriculture (CP 144)

La prime de fin d'année s'élève à 6 % du salaire brut gagné

pendant l'année de référence (du 1er juillet au 30 juin).

N'ont pas droit à la prime de fin d'année: les travailleurs qui donnent leur démission au cours de la période de référence ou qui sont licenciés pour faute grave.

Pour avoir droit à la **prime syndicale**, il faut être affilié à la FGTB HORVAL.

Montant: **135,00 euros** pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation de prime de fin d'année, en même temps qu'une attestation de prime syndicale, à chaque travailleur. Pour garantir le bon déroulement du paiement, vous devez vérifier les données (mention du numéro de compte en banque). L'attestation de prime de fin d'année doit être renvoyée au Fonds Social. L'attestation de prime syndicale doit être remise à votre section régionale de la FGTB HORVAL.

## Travaux techniques agricoles et horticoles (CP 132)

**Prime de fin d'année:** condition: avoir travaillé au moins 25 jours dans le secteur. Montant: 8,33% du salaire brut gagné au cours de l'année de référence (du 1er juillet au 30 juin), avec un maximum de 1.211,70 euros.

Chaque travailleur qui est affilié à la FGTB HORVAL a droit à une **prime syndicale** de 135 euros pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation (en même temps qu'une attestation prime syndicale) à chaque travailleur. Après vérification des données (mention du numéro de compte en banque), vous devez transmettre cette attestation à votre section régionale de la FGTB HORVAL, qui se chargera du paiement.

### > CP 119

## Prime de fin d'année et primes de pouvoir d'achat annuelles

### Prime de fin d'année

Pour les ouvriers occupés à temps plein dans l'entreprise depuis 12 mois, la prime de fin d'année correspond à 164,66 heures de salaire normal (semaine de 38 heures).

Les ouvriers à temps partiel reçoivent une prime au prorata du nombre des heures prestées.

Sauf autres dispositions convenues au niveau de l'entreprise, la prime de fin d'année est payée au cours du mois de décembre pour les ouvriers en service au 31 décembre. Les autres ouvriers reçoivent leur prime de fin d'année au moment où ils quittent l'entreprise.

### Primes de pouvoir d'achat annuelles

#### Prime de Noël

La prime s'élève à **112,20 euros** pour les ouvriers à temps plein qui ont été occupés pendant l'année calendrier complète. La prime est payée dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les primes de pouvoir d'achat annuelles ou la prime de Noël peuvent être converties, au niveau de l'entreprise, en d'autres avantages, moyennant une CCT d'entreprise.

Les ouvriers à temps partiel reçoivent une prime au prorata de leurs prestations.

#### Prime de 78,54 euros

Au cours du mois de janvier, une prime de pouvoir d'achat annuelle de **78,54 euros** est octroyée aux ouvriers des entreprises comptant 50 travailleurs ou plus.

#### Prime de 165,42 euros

Dans les entreprises comptant 50 travailleurs ou plus, une prime est payée à tous les ouvriers dans le courant du mois de janvier. Pour une année de référence complète, le montant de cette prime correspond à **165,42 euros** bruts, incluant le simple et double pécule de vacances.

### > CP 118

## Harmonisation de la prime de fin d'année

### Prime de fin d'année

Les quatre anciennes CCT relatives à la prime de fin d'année pour les ouvriers occupés dans l'industrie alimentaire en général, dans le secteur des boulangeries, dans l'industrie des légumes et dans l'industrie sucrière ont été harmonisées lors de l'accord sectoriel 2013-2014 sur base des principes suivants:

- Droit à la prime de fin d'année après 1 mois de service
- Assimilations sur base de la législation relative au congé annuel
- La prime de fin d'année équivaut à 4,33 semaines de rémunération brute du mois de décembre de l'année calendrier dans laquelle la prime de fin d'année sera payée.
- Les ouvriers à temps partiel reçoivent une prime au prorata de leurs prestations.
- Un mois dans lequel l'ouvrier concerné est entré en service, au plus tard le 15 ou est encore en service après le 15 donne droit à 1/12ème de la prime
- Pas de droit à la prime de fin d'année en cas de départ volontaire au cours de la première année de service ou en cas de licenciement pour faute grave.

Sauf autres dispositions convenues au niveau de l'entreprise, la prime de fin d'année est payée avant le 25 décembre de l'année calendrier en cours pour les ouvriers en service au 1er décembre. Les autres ouvriers reçoivent leur prime de fin d'année au moment où ils quittent l'entreprise.

Pour tout complément d'information, veuillez toujours consulter soit votre délégué syndical, soit le secrétariat local de la FGTB HORVAL.

### > CP 302

## Horeca (CP 302) - prime de fin d'année

### Conditions d'octroi

- pour les travailleurs à **temps plein et à temps partiel**: avoir travaillé dans une même entreprise au moins **2 mois ininterrompus** sur la période de référence;
- pour les **travailleurs occasionnels** (« extras »): avoir travaillé dans une même entreprise au moins 44 jours sur la période de référence.

Le **travailleur qui met fin** de sa propre initiative à son **contrat de travail n'a pas droit** à la prime de fin d'année, **sauf** si son délai de préavis se termine au plus tôt le 31 décembre.

### Montant

#### • Pour les travailleurs à temps plein

**Montant maximum de la prime** = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

**1/12 de prime est octroyé** par tranche de 21,66 jours de présence effective (ou jours assimilés) en régime 5 jours/semaine (26 jours en régime 6 jours/semaine)

#### • Pour les travailleurs à temps partiel

Montant maximum de la prime = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

**1/12 de prime est octroyé** par tranche d'un certain nombre d'heures prestées (ou assimilées): durée hebdomadaire du travail X 52/12.

Un calcul spécifique est d'application pour les travailleurs occasionnels (extras).

### Date et mode de paiement

Le Fonds Social est chargé de payer la prime de fin d'année, sur base de la déclaration de l'employeur. Le montant de la prime de fin d'année est payé avant le 31 janvier sur votre compte bancaire.

**En cas de problème ou pour toutes informations complémentaires, prenez contact avec votre section régionale de la FGTB Horval.**





## &gt; POINT DE VUE

## 50 nuances de Michel: notre résistance se poursuit

### Début de la concertation à propos d'un AIP 2017-2018

Notre campagne 50 nuances de Michel est le signe que nous poursuivons notre résistance face à la politique antisociale du gouvernement Michel. Il a été difficile de sélectionner 50 mesures parmi la multitude d'éléments socialement néfastes de ce gouvernement. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet ci-joint. Cette campagne soutient le plan d'action du front commun syndical des semaines à venir. Entre-temps, nous nous préparons aussi pour les négociations d'un accord interprofessionnel (AIP) pour 2017-2018.

Le cahier de revendications pour les négociations de l'AIP est court, concis et concret: plus de pouvoir d'achat, avec l'accent sur une augmentation des salaires minimums (sans cela, les travailleurs de secteurs non couverts par des CCT n'ont rien) et une marge substantielle pour la négociation d'augmentations salariales brutes dans les secteurs et entreprises. Ces dernières années, les travailleurs des pays voisins ont bénéficié d'une augmentation salariale supérieure à la nôtre et l'on s'attend à ce qu'il en soit de même dans les prochaines années. Ils y ont droit. Les travailleurs belges ont fait suffisamment de sacrifices ces dernières années. Ils ont désormais aussi droit à une augmentation du pouvoir d'achat, qui profitera également à l'économie et permettra donc de créer des emplois. La contradiction entre plus de salaire et plus d'emploi est purement artificielle, ces deux options peuvent aller de pair.

Les employeurs bénéficient depuis des années déjà de milliards en subsides pour frais salariaux, sans la moindre garantie d'emplois supplémentaires. Nous demandons clairement que cela soit du donnant donnant. Une réduction du temps de travail peut être appliquée pour maintenir et créer des emplois, surtout à une époque où la numérisation et la robotisation permettent des gains de productivité dans de très nombreux secteurs. Ces deux phénomènes entraînent des destructions d'emplois, mais aussi des glissements de fonctions dans les secteurs et entreprises. Il en résulte également que les travailleurs ont dès lors besoin de formations supplémentaires pour acquérir de nouvelles compétences, afin d'accomplir leur travail autrement ou de pouvoir exercer d'autres fonctions/tâches.

Un travail faisable, voilà une notion que l'on retrouve dans toutes les bouches, mais tout le monde n'y accorde pas la même signification. La concertation sociale, à tous les niveaux, est dès lors essentielle: les travailleurs doivent avoir leur mot à dire dans la manière dont leur travail est organisé. Cette concertation sociale est donc essentielle également lorsqu'il s'agit de l'organisation du travail et de la flexibilité.

Les travailleurs âgés, eux aussi, méritent un travail faisable et donc adapté. La concertation sur la fin de la carrière doit aussi permettre de maintenir des possibilités de RCC (prépension) à l'avenir. Il convient aussi de prolonger les régimes spécifiques (restructuration d'entreprise, travail de nuit, métiers lourds...) et de les améliorer.

Des actions seront prévues pour soutenir nos négociateurs dans la concertation à propos de l'AIP.

Début janvier, il conviendra de savoir clairement si un AIP avec du contenu est possible.

Comme il se doit, nous consulterons notre base à ce sujet et en tirerons les conclusions qui s'imposent.



Myriam Delmée,  
Vice-Présidente du SETCa

Erwin De Deyn,  
Président du SETCa

# CINQUANTE NUANCES DE MICHEL

Initier les citoyens aux pratiques ultralibérales. Les mettre à genoux. Les toucher là où ça fait mal. Y aller toujours plus loin sur l'échelle de la douleur et y prendre du plaisir. Voilà le scénario dans lequel nous plonge le gouvernement Michel depuis plus de deux ans. Les coups portés ont été nombreux et répétés. Chacun d'entre nous a eu l'occasion d'en faire la douloureuse expérience, de près ou de loin. Les dernières décisions budgétaires qui viennent d'être prises sont une nouvelle humiliation pour les travailleurs, les demandeurs d'emploi, les femmes, les + de 50 ans, les jeunes, les prépensionnés, les malades... L'escalade vers la flexibilité et la précarité continue. Les attaques contre la sécurité sociale et les plus faibles se font plus fortes... Le SETCa fait le tour de ces 50 mesures qui font mal.

# CINQUANTE NUANCES DE MICHEL

Libérons-nous !

50 nuances de Michel,  
50 mesures qui font mal...

Retrouvez toutes les mesures du gouvernement sur :  
[www.50mesuresquifontmal.org](http://www.50mesuresquifontmal.org)



SETCa

# CINQUANTE NUANCES DE MICHEL

## 50 mesures qui font mal...

### A tous

Pas de jaloux, il y a tout d'abord des mesures qui nous touchent tous et toutes sans distinction.

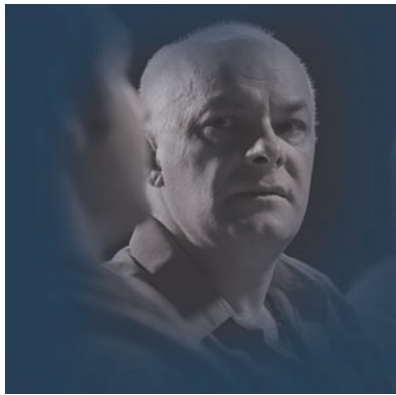
Un saut d'index de 2% sur toutes les rémunérations et les allocations sociales. La hausse de la TVA sur l'électricité de 6% à 21% et des accises sur le diesel, le tabac, les boissons alcoolisées et sucrées. Diminution des rentrées de la sécurité sociale au travers des diminutions de cotisations patronales...



### Aux travailleurs

Certains ont été séduits par ce beau gouvernement ténébreux qui leur promettait un tax-shift et plus de pouvoir d'achat. Mais ce qui sera peut-être donné d'une main en fin de législature est déjà très lourdement pris dans la poche et les conditions de travail des salariés... On peut appeler ça du vice.

Des négociations salariales corsetées (0,5% brut + 0,3% net). Des semaines jusqu'à 45h ou plus, puisque la durée de travail peut être calculée non plus sur base hebdomadaire mais sur la moyenne d'une période de 12 mois. Jusqu'à 100 heures supplémentaires 'volontaires' par an, sans qu'aucune raison ne doive être donnée par l'employeur sur base d'un soi-disant volontariat de la part du travailleur. Mesures de fin de carrière dans les soins de santé partiellement ou totalement supprimées. Introduction des flexi-jobs dans l'horeca, et volonté d'extension à d'autres secteurs. Elargissement du travail de nuit dans l'e-commerce. Assouplissement du régime de chômage temporaire pour employés et baisse des allocations qui y sont liées. Introduction des dons de congés. Contrats de travail intérimaires à durée indéterminée. Introduction d'une pension complémentaire libre (les travailleurs se constituent une pension complémentaire dans le 2ème pilier au moyen de retenues sur le salaire). Suppression des allocations en cas de crédit-temps non motivé...



### Aux femmes

Un gouvernement macho. Et pas que dans sa composition (3 Ministres et une Secrétaire d'Etat sur...18). Personne au gouvernement ne semble s'inquiéter que leurs mesures punissent les femmes plus sévèrement que les autres.

Les femmes représentent 79% des personnes touchées par la réduction de l'allocation de garantie de revenu dans le cadre du travail à temps partiel involontaire. Le départ à la retraite anticipée devient quasi inaccessible pour elles vu que leur carrière est en moyenne moins longue. Augmentation du nombre d'heures supplémentaires qu'un travailleur à temps partiel à horaire variable – majoritairement des femmes – doit prêter sans sursalaire. Suppression de la dispense de disponibilité pour raisons sociales et familiales. Relèvement de l'âge pour avoir accès à la pension de survie de 50 ans à 55 ans...



### Aux jeunes

Nous voyons en eux l'avenir de la société. La droite ne semble y voir que de la main d'œuvre docile et bon marché. Pour parvenir à ses fins, il faut que la loi autorise toujours plus de flexibilité. Le gouvernement s'exécute. Des règles toujours plus strictes pour l'octroi d'allocations d'insertion. Ré-introduction des « barèmes jeunes » - moins que le salaire minimum légal – pour les moins de 21 ans (mesure pour-

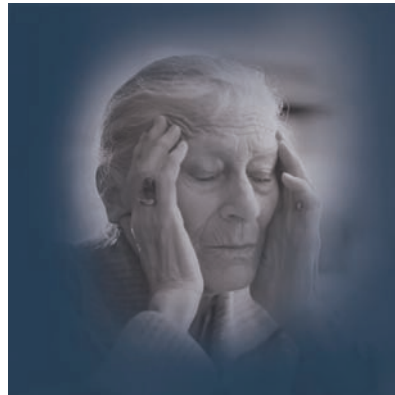


tant supprimée en 2015). Conversion du contingent du travail des étudiants de 50 jours en 550 heures: la flexibilité même au détriment du travail scolaire. Augmentation de la période de stage en cas d'incapacité de travail /invalidité (nombre de mois qu'il faut avoir travaillé avant de percevoir les indemnités) de 6 mois à 1 an....

### Aux + de 50 ans et aux prépensionnés

Des hommes et des femmes d'expérience? Le gouvernement et les patrons n'aiment pas ça. C'est pour cela qu'ils ont pensé à tout un attirail de mesures pour les mater.

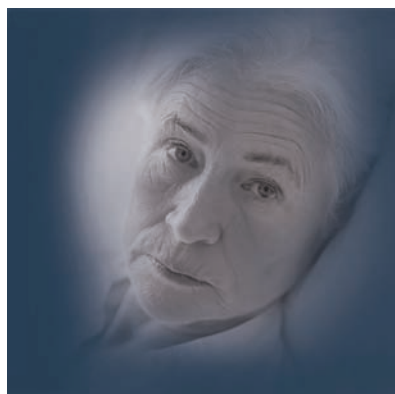
Attaques à l'encontre des périodes assimilées pour la pension (on ne tient plus compte du dernier salaire mais du salaire minimum pour les années en RCC, en prépension, ou à partir de 1 an de chômage). Relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans (en 2025) et à 67 ans (en 2030). RCC (anciennement prépension): +2 ans sur la plupart des conditions d'âge de carrière. Conditions d'accès plus strictes pour la pension anticipée: avoir au moins 63 ans et une carrière professionnelle de 42 ans. Relèvement de l'âge minimum pour le crédit-temps fin de carrière de 55 ans à 60 ans. Suppression du complément d'ancienneté pour les nouveaux chômeurs âgés. Contrôle de disponibilité adaptée jusqu'à l'âge de 65 ans. Suppression du bonus pension. Révision de la garantie de rendement des pensions complémentaire: désormais un taux variable et révisable chaque année au lieu d'un taux minimum fixe. Augmentation des cotisations patronales sur les RCC et crédit-temps, qui deviennent donc moins intéressants pour les employeurs....



### Aux demandeurs d'emploi, aux malades, aux pensionnés

Le gouvernement a trouvé ses victimes préférées. Ils coûtent-ils si cher, ces allocataires... ils doivent être punis! Pas de sensiblerie, le gouvernement y va franchement.

Perte de plusieurs centaines d'€ de pension par mois suite aux changements dans le calcul des périodes assimilées pour la pension. Toute une série de médicaments moins bien remboursés. Hausse du prix de la visite chez les médecins spécialistes. Extension de la possibilité de contrôle à domicile des chômeurs et sanctions administratives renforcées. Diminution de l'enveloppe liaison au bien-être. Gel du budget des maisons médicales. Réforme accélérée des hôpitaux via une mise en réseau renforcée, rationalisation de l'offre de service, diminution du nombre de lits, fermeture de certains services et sites. Introduction des contrats individualisés d'intégration sociale pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale....



## Libérons-nous!



Les citoyens en ont assez de subir les sombres désirs de ce gouvernement de droite. C'est une autre politique qui doit être mise en place, une politique plus juste, qui ne soit pas synonyme de souffrance. Cela doit passer par des mesures porteuses d'avenir : plus de pouvoir d'achat, de vraies créations d'emplois et des emplois de qualité, une sécurité sociale forte qui permet d'assurer des soins de santé de qualité et une vie digne aux personnes malades, une fiscalité juste (où les grosses fortunes ne sont pas épargnées et contribuent davantage), la possibilité pour les travailleurs âgés (et bien souvent usés) de pouvoir lever le pied en fin de carrière et de bénéficier d'une pension correcte.

Pour tout savoir sur ce que le gouvernement vous a déjà fait ou va encore vous faire, visitez [www.50mesuresquifontmal.org](http://www.50mesuresquifontmal.org)

### en bref...

**Red Market** | Commerce | Un conseil d'entreprise extraordinaire a été organisé début novembre. L'entreprise a annoncé son intention de franchiser l'ensemble de ses 13 magasins en AD Delhaize et Proxy Delhaize en Belgique... en 3 semaines! Imposer un changement avec tant de conséquences pour le personnel en si peu de temps signifie évidemment bypasser toute concertation sociale. Il est inacceptable qu'une direction ne laisse aucun pour encadrer au mieux cette transformation. Le SETCa sera aux côtés des travailleurs pour défendre leurs droits dans le cadre de ce transfert. N'hésitez pas à contacter votre section régionale en cas de question.

**Marks & Spencer** | Commerce | Bruxelles | Lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire début novembre, la direction a annoncé l'ouverture de la procédure de la loi Renault. L'entreprise est déficitaire, tant dans son bastion anglais qu'en Europe. Elle a donc décidé d'entamer des procédures de fermeture de magasins notamment dans différents pays continentaux européens. On peut se poser des questions quant à la gestion à la petite semaine de l'entreprise, qui a ouvert son unique succursale belge il y a ... un an et demi! 126 emplois sont menacés. L'entreprise cherche un repreneur pour son bail... mais qu'advient-il des travailleurs? Les prochains CE extraordinaires devraient nous en dire plus. La direction espère que tout sera clôturé avant l'été 2017.

**B-Logistics** | Vers une collaboration plus étroite entre la CGSP Cheminots et le SETCa | Le 25 octobre, les permanents responsables et les délégués du SETCa et de la CGSP Cheminots se sont accordés sur un meilleur échange d'informations. En effet, les collègues (statutaires, détachés et personnel contractuel) de B-LFS et de B-Logistics collaborent actuellement de manière très étroite au niveau du transport de marchandises. L'objectif est de pouvoir mieux assister et défendre le personnel.



## &gt; ÉDITO

## Après Michel, les mouches?

**S**i on s'en réfère à la déclaration gouvernementale du 10 octobre 2014, le but du gouvernement était de «stimuler l'économie, augmenter le pouvoir d'achat des citoyens et assainir le budget de l'Etat.» Charles Michel déclarait, sentencieux, devant les députés: «La croissance économique et des finances publiques saines constituent la base par excellence pour le bien-être et le progrès social».

**Triste bilan**

Soucieux de démontrer que la droite est meilleure gestionnaire que la même droite (dont le MR) qui détenait la moitié des marquins du gouvernement précédent, Charles Michel s'était même fixé comme objectif de faire mieux que ce que lui demandait l'Europe dans le cadre du Pacte de stabilité. Après deux ans, force est de constater que l'économie n'a pas été stimulée. Que le pouvoir d'achat, loin s'en faut, n'a pas augmenté même si le tax shift peut en donner l'illusion. Que le budget de l'Etat loin d'avoir été assaini, continue à naviguer dans le rouge malgré les économies drastiques imposées aux services publics et surtout à la sécurité sociale. Pour ce qui est des «finances publiques saines», du «bien-être» et «du progrès social», il faudra donc repasser. La Commission européenne vient de publier son avis sur le projet de budget du gouvernement belge. Il en ressort qu'une procédure de déficit excessif avec amende à la clé nous pend au nez étant donné le grand écart qui existe entre la trajectoire budgétaire prévue par le Pacte de stabilité et les prévisions de

la Commission après examen du Budget de l'Etat Belge. Alors que le gouvernement annonçait urbi et orbi qu'il visait l'équilibre budgétaire en 2018, il s'avère qu'il manquera 9,8 milliards, c'est-à-dire le triple de ce qu'il a fallu faire comme efforts pour confectionner le dernier budget. Le Premier Ministre peut raconter n'importe quoi au citoyen moyen censé le croire sur parole, mais à la Commission, on ne peut pas faire prendre les vessies pour des lanternes.

**«Déficit excessif»**

La question est de savoir pourquoi le gouvernement n'arrive pas à réduire le déficit malgré toutes les coupes claires ou sombres qu'il fait dans les budgets et pourquoi il continue à faire semblant qu'il va y arriver. Pas compliqué de répondre à la première question: le tax shift n'est pas financé. Faire une réforme fiscale et réduire les cotisations sociales pour les employeurs sans compenser ces mesures, ça creuse forcément un trou. On appelle cela faire un chèque en bois et en général on a quelques ennuis avec la Justice quand on en refille, ne serait-ce qu'un petit. Un chèque en bois de 3 milliards, c'est déjà plus sérieux...

Deuxièmement, les comptes ont été maquillés. Les quelques mesures de compensation fiscales adoptées ne rapportent que des clopinettes. Elles sont juste cosmétiques. On a par contre chargé avec le fond de teint pour ce qui est de l'estimation des recettes. Au réveil, sans maquillage, les trous réapparaissent et ce n'est pas beau à voir. Enfin, «les effets retour» escomptés ne sont

pas au rendez-vous parce qu'on ne peut pas relancer le moteur en fermant l'arrivée d'essence: si on réduit le pouvoir d'achat, on consomme moins. S'il n'y a pas de demande, pas de commandes, il n'y pas d'investissements, pas d'embauche, pas d'emplois, pas de consommation; moins de recettes fiscales... Pour faire illusion, Charles Michel a lancé son idée de «Pacte d'investissement» mais il n'a pas un rond à injecter. C'est de la poudre aux yeux.

**Agenda mal caché**

Alors quoi? Si pour ce qui est de l'assainissement budgétaire, l'échec de ce gouvernement est patent, il faut bien constater qu'il respecte à la lettre son programme de réformes ultralibérales. Flexibilité à outrance et précarisation du travail, affaiblissement des statuts et démantèlement du système de pensions du secteur public, attaque en règle du droit de grève, démantèlement de l'inspection sociale, réduction drastique des budgets de fonctionnement de l'Etat, déliquescence programmée des systèmes de protection sociale et de santé, réduction à la portion congrue de la pension légale pour ouvrir une voie royale aux privatisations, torpillage de la concertation sociale coupable de laisser trop de marge de négociation aux syndicats, mais écoute attentive et approbation sans réserves des moindre souhaits du patronat, etc. Lorsque l'on sera débarrassés de ce gouvernement, il risque de ne rester que des ruines de l'Etat Belgique et de l'Etat «Providence», c'est-à-dire la sécurité sociale, ainsi que du

pacte social d'après-guerre qui a pourtant permis de booster notre économie et de redistribuer un peu mieux la richesse.

Au risque (improbable) de tomber dans le procès d'intention, il faut bien arriver à la conclusion que c'est là le but recherché par les uns et par les autres. Les projets libéraux que tous partagent, en ce compris le CD&V qui réalise tous les vœux patronaux tout en se parant d'un masque social, rejoignent l'agenda à peine caché, ou provisoirement gelé, de ceux qui rêvent que la Belgique de papa unitaire «crève».

Ceux qui prétendent mener leurs «réformes» pour assurer la pérennité de la sécurité sociale et rétablir les finances publiques nous trompent. Et ceux au gouvernement qui y croient vraiment se trompent ou se font eux-mêmes berner. Mais il est plus raisonnable, même si c'est moins charitable, de croire qu'ils savent ce qu'ils font: ils mentent. Loin de vouloir pérenniser quoi que ce soit, ils ne cherchent qu'à démolir. Après Michel, les mouches.



Rudy De Leeuw  
Président



Marc Goblet  
Secrétaire général

## DANS LE MONDE DE BERNARD

on ne trouve pas normal que la prime omnium d'une voiture ne diminue pas quand sa valeur diminue.

**Voilà pourquoi P&V lance l'assurance omnium dégressive.**



## P&V AUTO

La nouvelle omnium pour les voitures de plus de 2 ans dont la prime diminue d'année en année.

**Plus d'infos dans votre agence ou sur [www.pv.be](http://www.pv.be)**



Avec vous quoi qu'il arrive